

6- LA PAROISSE DE PLOUNEVENTER ET SES RECTEURS

La paroisse de Plouneventer n'est plus aujourd'hui ce qu'elle fut : une paroisse immense. Dans le principe, elle s'étendait sur un vaste territoire qui forme actuellement trois paroisses: Plouneventer, Saint-Servais et Saint-Derrien et très probablement aussi Lanneufret. Bien que divisée en trois portions inégales, la paroisse était encore assez importante en 1785: la population est d'environ de 1800 âmes d'après l'Ordo (*calendrier liturgique qui comprends les diverses parties de l'année liturgique de l'Eglise universelle et d'une Eglise ou d'un ordre particulier*) de cette année là.

ETENDUE et LIMITES

En étendue la paroisse n'est pas vaste: 2677 Hectares seulement, mais elle a été délimitée d'une façon un peu capricieuse. Tandis que de l'Est à l'Ouest elle mesure à peine trois kilomètres et demi, du Nord au Sud elle s'étend sur une longueur de 12 kilomètres. Bornée au Nord par Plouider, Plounevez-Lochrist et Lanhouarneau dont elle est séparée par la rivière de Coat-Merret (La Flèche), elle se prolonge vers le Sud jusqu'à l'Elorn qui la sépare de la Roche-Maurice. Du côté Est elle confine avec Saint-Derrien et Saint-Servais. A l'Ouest elle touche Plouédern, Trémaouézan, Ploudaniel, Trégarantec et Saint-Méen. De ces deux côtés Est et Ouest, ses limites sont à peu près toutes conventionnelles, tracées à travers champs, prairies et garennes. Plouneventer est donc une " longère ", ce qui offre toujours de grands inconvénients; mais si grands soient-ils, ces inconvénients y sont atténués par deux avantages que possèdent rarement les paroisses délimitées comme elle: elle a son clocher à égale distance des deux points les plus écartés du bourg, et surtout, elle a la faveur de posséder de belles routes, dues à la famille Prigent-Soubigou qui depuis de nombreuses années déjà occupe la Mairie. (1)

(1) C'est un Soubigou, Auguste, qui a réalisé un travail de longue haleine sur l'histoire de Plouneventer. Ce travail imprimé, formerait un gros volume de plus de 1000 pages! Monsieur Soubigou aimait sa paroisse pour laquelle il employa tous ses loisirs à étudier, dans les archives, son passé, et dépensa de très fortes sommes pour se procurer certains documents. Il fit même un voyage en Alsace pour consulter les archives d'une ville et y trouva des pièces très intéressantes.

Pour l'aider et le guider, il avait la bonne fortune de pouvoir s'appuyer sur monsieur le chanoine Peyron, archiviste du Diocèse. C'est dire que les manuscrits de monsieur Soubigou ont une très grande valeur de documentation et qu'on y trouve des renseignements que peut-être sans lui, la paroisse de Plouneventer n'aurait jamais.

LES CORDELEES

Avant 1789 la paroisse était divisée en cinq Cordelées ou Confréries; ceci est attesté par une lettre adressée au District de Lesneven par monsieur Le CAM, recteur sous la Révolution. Dans cette lettre le recteur écrivait: " La paroisse de Plouneventer contenant cinq Cordelées: Bourg, Brézalou, Loc-Mélar, Saint-Derrien et Saint-Servais qui est trêve, avec une population de 3000 habitants" il faudrait sept

prêtres pour faire le service, trois pour le Bourg et Bréalou, un pour Saint-Derrien et deux pour Saint-Servais afin d'assurer une messe tous les dimanches et fêtes.

LES RECTEURS

1318. <u>Hervé de KERONCUFF</u>	1338. <u>Henri de RIVALON KEROUARTZ</u>	1472. <u>Messire Yves LE GRAND</u>	15??. <u>Messire Guillaume DARSAS</u>
1524. <u>Messire Jacques de KERASQUER</u>	15??. <u>Monsieur Charles BOUCHER</u>	1550. <u>Monsieur François de PARCEVAUX</u>	1570. <u>Monsieur Golvin LE ROUX</u>
15??. <u>Monsieur Allain de POULPRY</u>	1596. <u>Messire Guillaume JACOBIN</u>	1635. <u>Monsieur Toussaint CHARRUAÛ</u>	1646. <u>Monsieur Yves de POULPRY</u>
1669. <u>Monsieur Philippe BOTHEREL</u>	1674. <u>Monsieur Yves COQUET</u>	1679. <u>Monsieur Joseph du BOUETIEZ de KERORGUEN</u>	1684. <u>Monsieur Allain DU GUER</u>
1687. <u>Monsieur Guillaume ROUSSEL</u>	1707. <u>René Vincent de COËTNEMPREN</u>	1747. <u>Monsieur Le ROUX</u>	1769. <u>Messire Guillaume LE BRAS</u>
1790. <u>Monsieur Ambroise Le CAM</u>	1801. <u>Monsieur Allain Le ROUX</u>	1824. <u>Monsieur LAIRAN</u>	1836. <u>Monsieur MARREC</u>
1837. <u>Monsieur LE LEZ</u>	1852. <u>Monsieur KERBIRIOU</u>	1883. <u>Monsieur Théodore CAROFF</u>	1892. <u>Monsieur Jean Louis SIMON</u>
1931. <u>Monsieur Jean Jouan de KERVENOAËL</u>	1947. <u>Monsieur Jean Marie NEA</u>	1963. <u>Monsieur Guillaume BERGOT</u>	1970 . <u>Monsieur Alphonse GUIRIEC</u>
1982. <u>Monsieur Joseph GOARZIN</u>			

L'histoire de la paroisse s'éclaire par les rôles tenus par les différents recteurs qui l'ont administrée au cours des siècles. Quelques remarques préliminaires s'imposent pour comprendre l'arrivée tardive de ceux-ci.

1) Dans le principe, et pendant plusieurs siècles, il y avait deux sortes d'églises rurales: celles qui avaient des fonts baptismaux et celles qui n'en avaient pas. Chacune des premières au centre du District, souvent fort étendu, avait le droit exclusif pour les baptêmes, mariages et enterrements. Pour les autres besoins spirituels il y avait dans le district un certain nombre de sanctuaires de sous-ordre, sans fonts baptismaux; ce qui explique la construction des chapelles. La désignation de "Plou" était exclusivement réservée aux églises ayant un font baptismal.

2) Il est à croire qu'avant l'arrivée des recteurs à la tête des paroisses, celles-ci étaient desservies par des moines, qui avaient comme auxiliaires des prêtres séculiers (*opposé à moine, religieux*). Il en fut ainsi jusqu'au IXème siècle, car ce n'est qu'à partir de cette époque que l'on trouve le clergé séculier dans l'histoire de la Bretagne.

3) Avant le concile de Trente (*concile: assemblée régulière d'évêques de l'Eglise catholique et de théologiens, qui décident des questions de doctrine ecclésiastiques*) par suite d'un abus condamnable à tous points de vue, les bénéficiaires ne gardaient pas la résidence; ils paraissaient de loin en loin dans leur paroisse, laissant le soin de leur troupeau au curé ou vicaire. Très souvent comme on ne connaissait pas le titulaire, on l'appelait du nom de "Personne"- an aouteron Person -, tandis que le vicaire, qu'on appelait curé, gardera ce nom en breton - an aouteron curé-. Voyons donc qui, et ce que firent les recteurs à Plouneventer.

1318. Hervé de KERONCUFF.

C'est le premier recteur connu qui administra la paroisse. Il s'y trouvait en 1318, mais très probablement il y avait déjà passé quelques temps, puisqu'à cette date il fut nommé chanoine (*dignitaire ecclésiastique, membre du Chapitre d'une Eglise, cathédrale, collégiale ou de certaines basiliques*).

En effet, le pape Jean XXII, par un bulle du 20 juillet, datée d' Avignon, nomma Hervé de Keroncuff, professeur dans l' art de la médecine, recteur de la moitié de la paroisse de Plouneventer, habituellement régie par deux recteurs, à un canonicat à Saint-Pol-de-Léon, avec expectative de prébende.

La famille de Keroncuff était originaire de Plourin-Ploudalmézeau. Hervé était de la famille de Bernard de Keroncuff, sénéchal de Lesneven, savant jurisconsulte et habile négociateur, ancien Député de Lesneven aux Etats Généraux de Nantes en 1388, Conseiller du Duc et Président du Parlement de Bretagne. Bernard de Keroncuff habitait encore à Lesneven en 1411.

Hervé de Keroncuff resta avec le titre de recteur de Plouneventer jusqu'au 22 juillet 1338, date à laquelle, nommé chantre (*celui dont la fonction est de chanter dans un service religieux*) en l'église de Léon, il abandonna son titre de demi-recteur avec le bénéfice qui y était attaché, soit 30 livres tournois.

1338. Henri RIVALON de KEROUARTZ.

Succédant à Hervé de Keroncuff, il fut nommé recteur de Plouneventer à deux condition:

- 1) qu'il résidât dans la paroisse et reçût les Ordres avant la fin de l'année.
- 2) qu'il renonçât au Bénéfice de l'Abbaye de LA TRINITE, diocèse de Chartres, qu'il avait en expectative. Il était encore recteur de Plouneventer en 1345, mais on ne connaît pas la date de son départ.

N.B.- Les documents qui nous renseignent sur ces deux premiers recteurs connus de Plouneventer ont été trouvés par le chanoine Peyron, archiviste du Diocèse, à la Bibliothèque Vaticane.

Il nous faut maintenant descendre d'un siècle et plus pour trouver les noms des recteurs. Il est probable que durant le temps qui s'écoule entre la mort de monsieur de Kerouartz et l'an 1472, la paroisse fut administrée par deux recteurs.

1472. Messire Yves LE GRAND.

Arrière grand-oncle du père Albert Le Grand, l'auteur de la "Vie des Saints de Bretagne", Yves Le Grand est né à Prat-al-Louët, en Ploudaniel. Il était le fils ruiné de la maison de Keryoual. Il est l'auteur de Mémoires fort curieux intitulés "Recherches des antiquités du diocèse de Léon". D'après le Père Le Grand, il reçut de la part de la reine Anne l'ordre de faire ces recherches et d'écrire ses "Mémoires sur la Bretagne".

Le Père Le Grand s'est beaucoup servi de ces documents que lui avait communiqués un de ses oncles pour écrire sa "vie des Saints" et surtout, pour établir son "Catalogue Chronologique et Histoire des Evêques de Léon", ainsi que son "Histoire des Saints Patrons du Diocèse".

En 1456, Yves Le Grand se trouvait à Vannes à l'occasion de l'élévation de Saint Vincent Ferrier. La cérémonie était présidée par un enfant de Plouneventer dont la paroisse a tout lieu d'être fière: le Cardinal de Coëtivy. Allain de Coëtivy est né le 8 novembre 1407 au château de Coët-Lestremeur en Plouneventer. Prêtre en 1428, il fut nommé cardinal en 1448 par le pape Nicolas V. Il était évêque de Dol en 1456, puis archevêque d'Avignon (il est souvent désigné sous le titre de "cardinal d'Avignon"). Il fut aussi prévôt de l'église métropolitaine de Toulouse. Il eut beaucoup d'autres titres encore. En 1455, il pesa de son influence sur la nomination du pape Calixte III. Elu pape, celui-ci le désigna pour étudier le dossier de canonisation de Vincent Ferrié et il y employa toute son activité pour faire aboutir cette cause.

L'élévation de saint Vincent Ferrier eut lieu à Vannes en 1456. Le cardinal de Coëtivy, délégué par le pape, y fut reçu avec enthousiasme. Le récit de cette grande cérémonie fut recueilli et composé par Yves Le Grand, recteur de Plouneventer qui y participait.

Le cardinal de Coëtivy aimait beaucoup Notre Dame du Folgoët et contribua largement à la construction de la basilique où, avant Révolution, on voyait encore les armoiries de la famille de Coëtivy dans une des arcades, du côté de l'Evangile. Monsieur de Coëtivy mourut à Rome en 1474, regretté des Bretons et des Français. La seigneurie de Coët-Lestremeur passa au Sieur de Poulpry en 1695.

Messire Yves Le Grand ne dut guère résider à Plouneventer, car en 1460 il est déjà aumônier du Duc François II, Chapelain du Folgoët, Doyen de la Collégiale, chanoine et chancelier de Léon, et en 1472 il devint premier aumônier et conseiller de François II.

On ignore la date et le lieu de sa mort.

15??. Messire Guillaume DARSAS.

Monsieur Darsas figure dans la liste des recteurs, mais les renseignements le concernant manquent. On ne sait ni son origine, ni les dates de son arrivée et de son départ.

Messire Guillaume DARSAS fut recteur avant ou après Messire Jacques de KERASQUER.

1524. Messire Jacques de KERASQUER.

Jacques de Kerasquer était né à Ploudaniel et appartenait à la famille de

Quillimadec. Il avait 56 ans quand il fut nommé recteur de Plounéventer. Il était Chanoine de Léon.

15???. Monsieur Charles BOUCHER.

Charles Boucher figure aussi dans la liste des recteurs de Plounéventer. On sait seulement qu' il fut pourvu en Cour de Rome, et on le voit payer des droits au chapitre de Léon.

1550. Monsieur François de PARCEVAUX.

Monsieur de Parceveaux fut nommé recteur de Plounéventer en 1550. Il était chanoine de Léon et du Folgoët. Né à Mézarnou, il était le deuxième fils d'Yves et de Jeanne de Kerven. Il est mort en 1562 et fut enterré dans la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon devant l'autel du Saint-Nom-de-Jésus. Il a fait plusieurs fondations dont les titres se trouvent aux Archives départementales. D'après Monsieur de Kerdanet, il a fondé, à la cathédrale de Saint-Pol, les fêtes de l'Annonciation, de l'Assomption, de la Circoncision, de l'Immaculée Conception, de l'Epiphanie, de la Purification, ainsi que la procession autour de l'église en mémoire des défunts.

En sa qualité de chanoine du Folgoët, il écrivit au pape Jules II pour lui demander, conformément aux statuts octroyés par le roi Henri IV, de bien vouloir accorder des indulgences plénières en faveur, des pèlerins et voyageurs passant par la basilique et d'y établir la confrérie de Notre Dame. Le pape accéda à sa demande.

1570. Monsieur Golvin LE ROUX.

Golvin Le Roux ordonné prêtre à Paris, ne fit que passer à Plounéventer où il n'a laissé aucun souvenir.

15???.Monsieur Allain de POULPRY

Sieur de Lanvengat, fils de Guillaume et de Louise de Parcevaux, Allain De Poulpry dut être le successeur immédiat de Golvin Le Roux. Il a été conseillé au Parlement de Bretagne, quoique déjà prêtre, ce qui était contraire au règlement de cette Assemblée qui n'acceptait pas les clers dans son sein. Il cumula les fonctions de chanoine et de Grand-Archidiacre de Léon et celle de doyen de Folgoët ; il ne prit ce titre qu'en 1591.

Sous son rectorat Saint-Servais n'était qu'une simple chapelle dépendant de Plounéventer mais, c'est à cette époque, qu'elle commence à secouer les liens qui l'attachaient à l'église paroissiale. Ses habitants demandent que leur chapelle soit **érigée en église** pour permettre d'y faire les enterrements et les mariages. Monsieur de Poulpry ne s'opposa pas à l'érection demandée; il en fit même une demande écrite à Monseigneur de Léon en date du 25 août 1587. Sa pétition fut favorablement accueillie. Ce fut le premier pas vers la séparation de Saint-Servais et de Plounéventer. Certes, les habitants de Saint-Servais n'osent pas encore demander le droit d'y faire baptiser leurs enfants, mais ils le demanderont plus tard. Finalement, comme il sera dit plus loin, après de multiples démarches, Saint-Servais deviendra église paroissiale, sous le Concordat, vers 1790.

En 1578, leur chapelle sera érigée en trêve avec toujours le consentement de

Monsieur de Poulpry. Cependant à Saint-Servais on n'est pas encore entièrement satisfait; ce qu'on veut, c'est l'indépendance absolue. La Révolution leur accordera ce bienfait, tant au point de vue civil que religieux. Devenue commune, saint-servais voulut aussi devenir chef-lieu de canton au détriment de Plounéventer. Mais cette fois, la demande faite dans ce but fut rejetée.

Monsieur de Poulpry avait une grande dévotion à Notre Dame du Folgoët. En 1593, il lui fit deux donations, l'une des deux canonies et l'autre, pour une messe à y dire tous les samedis. Il fit beaucoup d'autres libéralités à cette église dans la suite, en autres, il créa un canonicat et donna une fondation de messes à célébrer tous les mercredis.

Alain de Poulpry était recteur de Plounéventer à l'époque de la Ligue. Durant ce temps, il siégea au Parlement. Il prit fait et cause pour Henri IV et aida beaucoup le maréchal d'Aumont à soumettre le pays. Il fut très influent et, probablement, il usa de son influence auprès du Duc d'Aumont et peut-être même auprès du roi, pour faire rendre aux églises de Plounéventer et de Lanneufret les bannières et les ornements que le capitaine de Liscoët avait enlevés du Château de Mézarnou en 1594, lorsqu'il en fit le siège.

Sous son rectorat fut exhaussé le pignon ouest de la chapelle de Locmélar: ce pignon porte en effet la date de 1597.

Monsieur de Poulpry mourut le 4 juillet 1596, à Rennes, dans la paroisse de Saint-Germain mais il fut enterré à Plounéventer où il a été beaucoup aimé et regretté.

1596. Messire Guillaume JACOBIN

Sieur de Keremprat, Monsieur Jacobin succéda à monsieur de Poulpry. Il était originaire de Minihy, devint chanoine de Léon et Gouverneur de Lambader. Il résigna cette dernière charge en faveur de son frère Louis.

Le dimanche 4 Mai, il chanta à Plounéventer la messe à laquelle assistait Monsieur de Parcevaux, seigneur de Mézarnou qui prit part avec lui à l'assemblée générale du gouverneur de Plounéventer qui eut lieu à l'église.

On voit encore monsieur Jacobin à Plounéventer à l'occasion d'un acte notarié, le 24 mai 1617, pour reconnaître la fondation de chapellenie faite par Monsieur Le Guen Christophe, prêtre de Plounéventer. Cette fondation avait pour but de faire dire des messes à l'autel de la sainte Vierge. Monsieur Jacobin signa cet acte comme archidiacre de Kéménédilly.

Monsieur Jacobin mourut en 1626, et 30 jours après sa mort, le Chapître de Léon (*assemblée de religieux, de chanoine réunis pour délibérer de leurs affaires*) adjugea au Trésorier de Léon le droit d'annales (*qui produit ses effets au bout d'un an*) acquis aux Vicaires Généraux à la vacance (*état d'une place, d'une charge non occupée, d'une succession non réclamée*) des rectorats dans le Diocèse.

1635. Monsieur Toussaint CHARRUAÛ

En 1635, Monsieur Charruaü signe comme recteur de Plounéventer. Il fit agrandir l'église en faisant construire la chapelle du Rosaire et l'autel de la Sainte Vierge. Le Père Le Vennec dit que l'autel était alors pour Notre Dame du Rosaire. La confrérie du Rosaire dut être installée par Monsieur Charruaü alors qu'elle ne l'était pas encore à la cathédrale de Saint-Pol.

Il était chanoine de Léon et archidiacre de Kéménédilly dont la prébende lui

rapportait 200 livres. C'est lui qui fonda la Chapellenie (*dignité, charge d'un chapelain: prêtre qui dessert une chapelle, aumônier*) de Bourlogod. D'après un aveu du 15 octobre 1669 cette chapellenie était desservie à l'église de Plounéventer. Le titulaire en 1669 était François Cornilly; en 1713: Yves Le Goff prêtre de Kerouzaouen; en 1715: Claude Abhervé-Guéguen; en 1727: Yves Le Guen prêtre de Kerirouroux; en 1750: Jacques Louis Pons, sous-diacre et en 1781: monsieur Le Lann qui demeurait à Pencran.

La chapellenie de Bourlogot était un héritage roturier relevant du fief de Penvern. Là dessus on payait chaque année au sieur de Penvern, 2/3 d'un boisseau d'avoine et un boisseau et demi de blé; six livres de rentes à la fabrique de Plounéventer; 3 livres à la confrérie du Rosaire et 30 sous à l'archidiacre de Kéménédilly. Cette chapellerie possédait une maison et une ferme à Bourlogod. Ces biens sont demeurés biens de la Fabrique (*ensemble des clerc et des laïcs chargés de l'administration des fonds et revenus affectés à la construction, à l'entretien d'une église*) jusqu'en 1883. Cette année il fallut les aliéner pour la construction d'un nouveau presbytère.

Toussaint Charruaü mourut à Saint-Pol-de-Léon en 1665. A cette date il n'était plus archidiacre, mais probablement membre du Chapitre.

1646. Monsieur Yves de POULPRY

Messire Yves de POULPRY demanda à être enterré à Plounéventer dans la tombe des seigneurs de Mézarnou. C'était un homme de bien. Sur sa tombe on ne grava que ces mots : "ANIMAE YVONIS SACERDOTIS" (A YVES PRETRE).

Les titres honorifiques ne lui manquaient pourtant pas: il était en 1630 membre du Chapitre de Léon, chanoine du Folgoët et archidiacre de Kéménédilly. Le père Cyrille Le Vannes fait de lui le plus bel éloge quand il dit: " C'est un personnage fort porté à la décoration des lieux pieux et dévots, et singulièrement de ceux qui sont destinés à l'honneur de la Sainte Mère de Dieu.

Sous son rectorat a dû être continuée l'église qui porte la date 1643 sur le portique et celle de 1659 sur un bénitier qui se trouve à l'intérieur de l'église à côté de la porte des hommes, au midi. Ce bénitier porte aussi l'inscription: Lan cabon.

D'après un aveu du 15 février 1667, fourni par la Fabrique au seigneur de Kerouartz pour les terres de Castellère, il y avait à cette époque au moins cinq Confréries érigées à Plounéventer, à savoir: celles du Rosaire, de Sainte Anne, des Cinq Plaies, des Trépassés et de Saint Joseph. Celle du Très-Saint-Sacrement omise dans cet acte, devait aussi exister à cette époque.

1669. Monsieur Philippe BOTHEREL

En 1669 Philippe Bothérel, Trésorier de Léon, était recteur de Plounéventer. Il assista sous cette dénomination à un mariage à Locmélar, le 18 juin de cette année. Il n'habite pas dans la paroisse. Le presbytère était alors occupé par une famille. Il fut parrain d'une fille née au presbytère et baptisée par messire Elléouët vicaire de Saint-Servais, probablement apparenté à la famille, car la mère de l'enfant était elle même une Elléouët.

1674. Monsieur Yves COQUET

Monsieur Coquet, à son arrivée, s'installe au presbytère qui restera désormais la maison du recteur. Yves Coquet était Docteur en Théologie et signe sous ce titre, un baptême qu'il fit le 24 novembre 1674. C'est sous son rectorat que **Saint-Servais fut érigée en trêve**, où le font baptismal actuel est celui qui fut construit alors. La bénédiction eut lieu le 23 janvier 1678 et monsieur Coquet y fit le premier baptême, celui de Servaise Elléouët.

Monsieur Coquet mourut en 1678.

1679. Monsieur Joseph du BOUETIEZ de KERORGUEN

Il était originaire du diocèse de Vannes. En 1684, il retourna dans son diocèse d'origine et devint recteur d'Inzinzac, près d'Hennebont et c'est cette année là qu'il signe le dernier baptême qu'il fit à Plouneventer. Sous son rectorat fut érigé la confrérie de Saint-servais par bulle du Pape Innocent XI. Cette confrérie, très populaire et florissante, comptait 547 membres en 1681.

1684. Monsieur Allain DU GUER

Allain du Guer qui succéda à Joseph du Bouetiez de Kérorguen fit une courte présence à Plouneventer: il démissionne en 1685.

1685. Monsieur Jean BIDEAU

Succédant à Allain Du Guer, Jean Bideau venait de Rosporden où il était recteur.

Le 15 juillet 1686, un chanoine de Kéménédilly, inspectant le diocèse, arriva à Plouneventer où il avait convoqué les tréviens de Saint-servais et les paroisses de Plouédern et Lanneufret et aussi les chapelains des différentes chapellenies. Ayant constaté que la chapellenie de Guibré n'était pas desservi, le chanoine en prit acte et demanda à Monsieur Bideau de s'informer plus amplement des chapellenies de son ressort. Aussitôt il convoqua les témoins synodaux, Hervé Moalic de Quéléron et Guillaume Le Guen de Keriouroux et ceux-ci déclarèrent qu'ils ne connaissaient ni désordre, ni dérèglement à Plouneventer.

En 1687, Monsieur Bideau est désigné pour prendre en charge la paroisse de Saint-Houardon de Landerneau.

1687. Monsieur Guillaume ROUSSEL

Venant de Plouneour-Trez le 2 janvier de cette année, il débuta son rectorat à Plouneventer par un procès contre la paroisse de Saint-Servais. En voici les raisons:

En 1690, le trésorier de la Fabrique de Plouneventer, considérant que le fait pour Saint-Servais d'avoir été érigé en trêve, ne l'exemptait pas de contribuer aux charges publiques de Plouneventer, notamment la perception des tailles et fouages, désigna comme fabricant Guillaume Ansquer de Mescouez, en Saint-Servais. Mais les tréviens se considéraient comme exempts de toute contribution à l'égard de la paroisse de Plouneventer. D'où ce malheureux procès.

Le dimanche 24 Décembre 1690, Guillaume Ansquer, au prône de la grand' messe à Saint-Servais, avisa le trésorier de la trêve qu'il avait été nommé le 26 novembre, fabricant de Plounéventer avec Yves Person, du Qinquis-Vihan, et que le fabricant en charge, Goulven Kermarrec, lui avait intimé l'ordre de se présenter le jeudi suivant pour prendre en charge les biens et ornements de l'église, ainsi que les rôles et fouages, pour faire la cueillette avec Yves Person. Guillaume Ansquer déclara aux tréviens que Saint-Servais, jouissant des mêmes titres que les autres Trèves, se trouvait exempt de toute obligation à l'égard de la paroisse de Plounéventer. Le trésorier de la Fabrique de Saint-Servais l'approuva et lui donna, séance tenante, tout pouvoir pour poursuivre l'affaire devant la Cour royale de Lesneven, et même, s'il le fallait, devant le Parlement. D'autre part, les tréviens s'engageaient, eux et héritiers, à payer les frais du procès et de l'avocat.

Muni de ces pouvoirs et rassuré de ces appuis, Guillaume Ansquer signifia au trésorier de la Fabrique de Plounéventer, le 31 Décembre, qu'il refusait toute aide à Plounéventer, qu'il offrait 135 livres et deux sols pour la part de la trêve, et qu'il versait cette somme aux fouages de Landerneau.

Cependant la Cour de Lesneven où vint l'affaire, condamna Saint-Servais à tous les dépens, par jugement du 13 Octobre 1692.

Mais Monsieur Ansquer ne se tint pas pour battu. Il alléguait que le jugement avait porté sur faux supposé, le tribunal n'ayant pas considéré Saint-Servais comme une trêve jouissant des privilèges de toute trêve. Il demanda donc l'autorisation d'en appeler au Parlement.

Celui-ci rendit son jugement par un arrêté annulant le jugement de la Cour de Lesneven et condamna le trésorier de Plounéventer à tous les dépens.

Le montant des dépenses faites autour de ce malheureux procès qui dura quatre ans (cette affaire n'eut sa conclusion qu'en 1694, le 7 décembre), est inconnu, mais ce que l'on sait, c'est que les habitants de Saint-Servais, qui avaient pris la charge du procès et de l'avocat, se plaignirent amèrement de n'avoir pas été suffisamment dédommages par le trésorier de Plounéventer.

Monsieur Roussel garda la résidence dans la paroisse. En 1700, il assistait au mariage d'une nièce qu'il avait avec lui au presbytère. La bénédiction nuptiale était donnée par son frère Jérôme, recteur de Plounéour-Ménez.

L'ancienne sacristie dont la clé-de-voûte de la porte portait la date de 1688, a dû être construite sous son rectorat. Cette pierre a été encastrée par la suite dans l'enceinte du mur du cimetière, où on doit encore la voir, en face de la porte de la sacristie, mais à l'extérieur et au bas du mur.

En 1707, l'église de Saint-Servais a été agrandie et Monsieur Roussel y chanta la messe, le 21, août de cette année.

Monsieur Roussel mourut le 11 décembre 1707, à l'âge de 60 ans, suivant dans la tombe, de quelques jours seulement, sa mère qui vivait avec lui.

1707. René Vincent de COËTNEMPEN.

A la mort de Monsieur Roussel, René Vincent de Coëtnempren devint recteur de Plounéventer. En 1873, on pouvait encore voir son nom gravé sur le linteau de la croisée de la chambre de l'horloge. Il habitait le presbytère et, comme son prédécesseur, il avait avec lui sa mère, Elisabeth de Coëtnempren, dame de Créa'h-

Morvan, décédée en 1726. Il installa à Saint-Servais le premier corps politique (l'équivalent de notre conseil municipal) et en nomma lui-même les membres au prône de la messe qu'il y chanta le 27 Septembre.

Il mourut le 2 Avril 1747, à l'âge de 66 ans.

Il a été enterré à Plounéventer. Après sa mort, on procéda à l'inventaire de son mobilier. Son frère, chevalier de Lermain de Caudan, diocèse de Vannes, vendit tous ses biens en décembre 1747 pour la somme de 2243 livres. Les fabriciens, Kermarrec et Guillerm, voulurent que cet argent entrât dans le coffre de l'église pour être employé à la réparation de presbytère.

1747. Monsieur Le ROUX.

Avant d'arriver à Plounéventer Monsieur Le Roux était recteur de Lanhouarneau. A son arrivée, le presbytère était inhabitable. Monsieur de Coëtnempren l'avait-il laissé, par sa faute, tomber en ruine ou bien avait-il entrepris des travaux pour le restaurer? Tout porte à croire que le recteur n'y pouvait pas grand chose devant l'état lamentable dans lequel se trouvait ce bâtiment. Ce qui semble à peu près sur, c'est que le presbytère dut être totalement restauré lors de l'arrivée de Monsieur Le Roux. En effet, pendant les cinquantes années qui suivent, les recteurs ne dépensèrent pas un sou pour le presbytère, même pour des réparations d'entretien. Les dépenses ont toujours été faites autour du presbytère: granges, four etc... C'est donc probablement, parce que le presbytère avait besoin d'une restauration complète, que Monsieur de Coëtnempren l'avait totalement délaissé.

Pendant la restauration du presbytère, Monsieur Le Roux logeait chez son vicaire, au bourg, dans une maison servant de second presbytère et qui fut louée par la suite à Monsieur Bervas, bedeau (l'actuel salon de coiffure).

Sous son rectorat fut achevé le rétable qui ornait le chœur. C'est lui aussi qui fit construire le clocher qui a été conservé tel quel lors de la restauration de l'église, en 1784. On peut voir encore au dessus du portail cette inscription: " Noble et discret messire Le Roux de Pors-Lan, recteur - Guillaume Le Bras, curé -1766."

En 1752, le 19 juin, Monseigneur l'évêque de Léon vint à Plounéventer donner la Confirmation. Il y convoqua les paroisses de Plouédern, Lanneufret et Plougar. Ceci laisse supposer que la paroisse de Plounéventer devait avoir, à cette époque, une grande importance.

Monsieur Le Roux donna sa démission en 1769, à l'âge de 75 ans, et se retira à Pors-Lan, au bourg, mais on ne peut savoir actuellement quelle maison il occupa, le nom de Pors-Lan ayant disparu. On croit cependant que c'est l'une des maisons qui se trouvent au midi de l'église, dans la rue Fétérel.

Lorsque Monsieur Le Roux se retira à Pors-Lan, la municipalité fit venir des experts pour inventorier le presbytère. Le montant des réparations était évalué à 168 livres, mais comme la municipalité était en dette envers Monsieur LeRoux de 900 livre et que celui-ci faisait donation de cette somme, à condition de réparer le presbytère, le conseil municipal s'empressa de procéder aux réparations.

Monsieur Le Roux mourut à Pors-Land le 4 février 1773, à l'âge de 79 ans. Il aimait beaucoup Plounéventer.

1769. Messire Guillaume LE BRAS.

Monsieur Le Bras était originaire de la paroisse. Il était né à Locmélard en 1738. Avant d'être nommé recteur, il était prêtre, habitué de la paroisse depuis 1762. Son oncle en était vicaire. Devenu recteur, il loua le presbytère pour 30 livres. Celui-ci venait d'être restauré; quant à l'ancien presbytère du bourg, il laissa au trésorier de la Fabrique le soin de le louer. Monsieur Le Bras avait avec lui sa mère et son oncle qui a été vicaire de Plouneventer pendant 43 ans, mais ne voulut pas être recteur.

Monsieur Le Bras fit plusieurs achats pour: la paroisse: une croix en argent pour 900 livres (cette croix a été volée pendant la Révolution et envoyée à la refonte). Il acquit aussi une Nativité, 48 livres et une cloche qui était encore en place en 1895. Elle avait eu pour parrain Monsieur Montboucher de Brézal, elle avait coûté 1400 livres. Ces divers achats avaient été faits en vue de la mission qui devait être donnée en 1788. On acheta encore un Christ pour la croix de mission qui fut érigée en 1789. Le Christ coûta 180 livres. La mission fut bien suivie et porta ses fruits. Le nombre des participants fut très important si on en juge d'après le coût du pain de communion qui s'éleva à 12 livres. D'ailleurs, à cette époque, une mission était un grand événement dans le pays. On y venait de loin. Ainsi, à Landivisiau, on distribua 30.000 communions lors de la mission prêchée par dom Michel Le Nobletz.

Monsieur Le Bras fit des réparations au presbytère et y fit bâtir une maison à four, une grange et le mur du couchant du jardin.

On se rappelle que devenu recteur, Monsieur Le Bras avait loué le presbytère pour trente livres. Hélas! Il n'avait pas versé un sou à la municipalité depuis son accession. Il devait donc 15 années de bail, soit 450 livres. En 1786, il voulut mettre de l'ordre dans ses affaires. De son côté, la municipalité était dans les dettes du recteur pour des réparations qu'il avait effectuées au presbytère. Le conseil municipal appela donc un expert pour évaluer ces réparations. Celui-ci les estima à 681 livres. Devant cette note, le conseil fit appel à Saint-Servais pour combler la différence. Saint-Servais refusa. Toujours cette rivalité de servante à maîtresse, de la trêve à la paroisse mère! Ceci disparaîtra lorsque la Révolution érigea Saint-Servais en commune. Finalement, pour éviter toute querelle, monsieur Le Bras fit don de ce que la commune lui devait.

Monsieur Le Bras fut témoin des premières épreuves de la grande **Révolution** qui allait secouer le pays pendant de longues années.

Monsieur Le Bras mourut le 4 juin 1790 à l'âge de 52 ans, 15 jours seulement après son oncle qui était son vicaire. Avant de mourir, il fit les donations suivantes: 30 livres à la paroisse, 30 livres à saint Barbe et autant pour la Croix de Mission.

1790. Monsieur Ambroise Le CAM.

Successeur de Guillaume Le Bras, Ambroise Le Cam venait de Plouneour-Ménez où il était recteur. C'était un homme de grande valeur et de caractère très énergique.

Il le prouva pendant la période trouble de la terreur. Il ne quitta pas un seul jour sa paroisse, bien qu'il fût porté, à tort, sur la liste des émigrés établie en 1792. Il dût bien sûr se cacher comme plusieurs autres prêtres, mieux il resta seul prêtre présent dans le canton. Monseigneur Expilly avait bien nommé un certain Abgrall recteur de Plouneventer, mais ce personnage ne se présenta même pas à son poste: il devait se douter de l'accueil qui l'attendait! Une chanson -Guerz- de l'époque, dépeint bien

la vie errante des prêtres en ce moment là:

" Eur beleg a zo eul lapous, ervad !
Hirio 'ma el lannog, warc'hoaz er c'hoat,
Disul en eun neiz pig, dimeurs en eun neiz bran,
Hag e leac'h ma zreb e leint, ne zeb ket e goan."

" Le prêtre est un oiseau, sûr !
Aujourd'hui dans la lande, demain à dans le bois,
Dimanche dans un nid de pie, mardi dans un nid de corbeau,
Et là où il déjeûne, il ne prend pas son souper."

Plounéventer, à son grand honneur servira de refuge à beaucoup d'autres prêtres qui ne pouvaient, dans leurs propres paroisses, échapper aux recherches; et au risque de leur propre vie, les fidèles les cachaient.

Monsieur Le Cam resta toujours fidèle à l'Eglise; il continua à assurer le service religieux de la paroisse. Et même, grâce à la complicité bienveillante du maire, monsieur Mével de Lesvéoc (décembre 1792), il pût récupérer son mobilier qui avait été vendu, ainsi que son presbytère.

Il revint "officiellement" dans la paroisse en 1795, "invité" par le Commissaire de Bretagne.

Monsieur Le Cam fut assassiné dans son presbytère en 1799 (30 Vendémiaire An VII) Par qui ? Les renseignements précis et certains font défaut pour oser avancer, à coup sur un nom ... on a dit qu'il s'agirait de Luc Le Cam, bedeau, qui après la mort tragique et trouble de sa femme, voulut épouser sa belle-soeur, ce que le recteur refusa, et Luc Le Cam se vengea.

1801. Monsieur Allain Le ROUX

La paix était donc revenue et désormais, les prêtres pouvaient regarder l'avenir avec sérénité et confiance. Cependant, quelques-uns gardaient une certaine réserve. Leur méfiance se renforça le jour où le premier Consul publia les Lois Organiques. Mais le Pape ne les reconnut pas, et elles tombèrent vite dans l'oubli.

Après la signature du Concordat, Monsieur Allain Le Roux fut nommé recteur de Plounéventer. Il était né à Bodilis en 1757 et avait été ordonné en 1792. Il fut longtemps professeur au Collège du Kreisker à Saint-Pol. Lorsque la Révolution éclata, il dut s'enfuir, ayant refusé le serment constitutionnel.

Monsieur Le Roux ne voulut pas occuper le presbytère qui avait été le théâtre de la mort tragique de Monsieur Le Cam. Il se fixa dans une maison du bourg, dite ancien presbytère, au Sud-Est de la place (apparemment l'ancienne forge).

Dans une lettre qu'il envoya le 18 pluviôse an XII à l'administration, il écrivait: "que la population de Plounéventer étant de 2576 habitants, il fallait quatre prêtres pour desservir la paroisse." Etaient présents avec lui à cette époque, Nicolas Laviec, né à Plougashou en 1729 et François Kerlidou né à Plouévan, prêtre de 1786.

Le 24 février, Monsieur Le Roux procéda à la création du premier Conseil de Fabrique. Celui-ci était composé de Monsieur 1^e Roux, recteur, Abhervé-Guéguen,

maire, Jean Galliou, Jean Simon, Yves Kermarrec et Hervé Cadour. Ce conseil entra en fonction, succédant aux Marguilliers qui rendirent compte de leur gestion. On constata qu'il n'y avait pas d'argent en caisse. Le 8 avril, Monsieur à Monseigneur l'évêque, l'informant qu'il avait deux chapelles qui avaient besoin de réparations. En même temps, il l'informait que son vicaire, Monsieur Nicolas Hamon, était sans traitement et que la Fabrique lui avait voté une somme de 300F, n'étant pas à-même de lui fournir davantage.

Pour l'aider dans le service paroissial, le recteur avait aussi un vicaire auxiliaire à Saint-Derrien. Il résidait dans le presbytère. Il mourut en 1805, à l'âge de 69 ans. Monsieur Luguern lui succéda et y resta jusqu'en 1814.

Monsieur Luguern, originaire de Plouvorn, avait une personnalité très forte. Il en avait donné la preuve à Saint-Pol-de-Léon. Sacristain à la cathédrale lorsque éclata la Révolution, il signa la protestation contre la suppression de l'évêché du Léon. Et quand, le 23 décembre 1790, les commissaires désignés par le Directoire de Morlaix, vinrent notifier à Monseigneur de la Marche la suppression de son évêché, Monsieur Luguern, avec l'autorisation de celui-ci, prit l'engagement de continuer son office de sacristain à la cathédrale. Le lendemain, une messe devait être célébrée, avec diacre et sous-diacre, en présence des commissaires de Morlaix. Mais lorsque le curé constitutionnel arriva, Monsieur Luguern lui refusa les ornements, et, sans avoir allumé les cierges, il disparut, de sorte qu'il n'y eut pas de messe solennelle. Après les vêpres, le curé le fit venir à la sacristie, et lui fit doucement une observation. Monsieur Luguern lui répondit qu'il n'avait pas d'observation à recevoir de lui, qu'il ne le connaissait pas et qu'il ne voulait pas le connaître. Alors, le curé constitutionnel le renvoya. Monsieur Luguern demanda alors sa décharge de sacristain aux commissaires de Brest, qui lui avaient confié la garde de l'argenterie et des ornements de la cathédrale de Saint-Pol-de-Léon, et il s'en alla.

Plus tard, il se fera ordonné et deviendra recteur de Saint-Derrien.

Monsieur Le Roux fit de nombreux achats pour l'église de Plounéventer: en 1812, une croix argentée et un encensoir d'argent pour 881 f. En 1814, sur sa demande, le conseil de Fabrique vota une somme de 310 f pour des réparations à l'église de Saint-Derrien; en 1816, il fit voter une indemnité de 250 f au premier vicaire et 200 f au second, parce que le casuel n'était pas assez fort pour leur permettre de se nourrir, ni de se vêtir convenablement et que ces prêtres se trouvaient dans une situation affligeante, indigne de leur rang dans la société. En 1817, Monseigneur l'évêque voulut déplacer Monsieur LeRoux, pour en faire un curé-doyen, mais sur sa demande, il fut maintenu à Plounéventer qu'il aimait beaucoup et où il était très apprécié. Le 20 mai 1822, il fit réparer l'intérieur de l'église. Les travaux furent évalués à 2.400 f.

Il semble intéressant de connaître le devis établi par Monsieur Le Roux, entrepreneur de Landerneau: c'est un exemple dans le genre par ses précisions.

" Devis/estimatif des ouvrages en peinture et en dorure qu'il convient de faire à l'église de Plounéventer:

1°) Il convient de repeindre le maître autel, de renouveler les fausses sculptures qui sont au tabernacle et les petites fleurs y joignant, de peindre le tombeau de l'autel en marbré, et de redorer les sculptures, baguettes et autres parties déjà dorées, de peindre la pièce du lambris au dessus du sanctuaire, jusqu'au niveau de la partie peinte en blanc, vis-à-vis de l'autel du Rosaire, en beau bleu-ciel, parsemé d'étoiles en or, et défaire, au milieu, une Gloire avec un Saint-Esprit. Le tout devra être du même genre, à deux couches au moins, même les deux côtés du

sanctuaire faisant partie du grand autel.

2^o) On repeindra aussi les deux autels à côté, et on y redorera toutes les parties déjà dorées. Il est à observer qu'il y a aux autels susdits, plusieurs moulures et sculptures. Il serait à propos de dorer celles-ci pour rendre cette partie plus riche, comme la partie la plus apparente, ainsi que de peindre les tombeaux en marbré. Les deux autels devront être de même couleur, mais d'une autre teinte que le Maître autel, pour rendre le coup d'oeil plus agréable.

3^o) Les deux petits autels du bas de l'église subiront le même traitement, c'est-à-dire, qu'on devra en renouveler la peinture et la dorure.

4^o) La chaire à prêcher sera peinte en couleur de bois d'acajou. Laisse cependant, au goût, le choix entre deux couleurs différentes, à savoir: les panneaux d'un teint et les assemblages d'un autre, le tout enduit de vernis.

5^o) Les lambris du plafond, vis-à-vis des deux autels des bas-côtés en haut de l'église, devront être peints en beau bleu-ciel parsemé d'étoiles en or, comme celui au dessus du sanctuaire et ce, de même niveau avec la partie peinte en blanc vis-à-vis de l'autel du Rosaire.

Après avoir bien considéré, bien détaillé et bien examiné les ouvrages à faire comme ci-dessus exposé, le sieur Le Roux, peintre de Landerneau, commis à cet effet par le conseil de Fabrique pour en faire le devis estimatif, en présence du président et du secrétaire du bureau, en conformité avec l'Art. 42 du 30 octobre 1809, a fixé l'estimation de ces travaux à la somme de deux mille quatre cents francs, et a signé avec nous, président et secrétaire, ce jour, 27 mai 1822."

Mis en possession de ce devis, le conseil de Fabrique se réunit pour examiner de près les différents détails, et précisa les conditions suivantes, à la charge de l'adjudicataire:

" Le 27 Mai 1822, à l'issue de la Grand'messe, le conseil de Fabrique, réuni en assemblée générale dans la salle de la municipalité, a dit que par délibération du conseil, il avait arrêté que les ouvrages de peinture et de dorure à faire à l'église de Plounéventer, seraient faits conformément au devis dressé par Monsieur Le Roux, peintre de Landerneau, sous les clauses et conditions suivantes :

1^o) que l'entrepreneur sera tenu de fournir toutes les peintures et dorures, les ouvriers, les échafaudages et autres choses requises et nécessaires, sans que la Fabrique puisse être tenue de concourir de quelque manière que ce soit, aux dits travaux.

2^o) qu'il ne devra employer dans tout l'ouvrage que de la bonne peinture et du vrai or, que la peinture aura un lustre ou vernis et que les tombeaux des cinq autels auront deux couches de vernis, comme étant les plus exposés à la fatigue et à la Poussière.

3^o) que les ouvrages seront faits et achevés dans l'espace de sept mois à compter du 1er Juin prochain.

4^o) après que les dits travaux seront entièrement achevés, ils seront examinés par un expert de l'Art et que, s'ils ne sont pas approuvés, l'entrepreneur sera tenu de remédier à toutes ses erreurs, à ses frais et dépens.

5^e) que l'adjudicataire sera payé en trois termes, à savoir: 1/3 au commencement des travaux, 1/3 au milieu et l'autre 1/3 aussitôt que la confection et la réception qu'en sera fait par le bureau, sur l'avis du susdit expert

Qu'en conséquence, le président a fait faire trois affiches du susdit devis, relevé de huitaine en huitaine, avec indication pour l'adjudication aux présents lieux, jour et heure, pour quoi, il requiert que la séance soit tenue publiquement, que la lecture soit faite du dit devis et qu'il soit procédé à l'adjudication au rabais. A quoi obtempérant, nous avons ordonné qu'il serait à l'instant procédé à la publication et à l'adjudication des ouvrages dont il s'agit. Les portes ayant été ouvertes et la séance rendue publique, le secrétaire a fait lecture du devis et de l'enchère et, de suite, les dits travaux ont été mis à prix par le président, à la somme de 2.400f, prix fixé au devis.

Monsieur Le Roux, peintre à Landerneau, ayant offert de faire le travail pour cette somme, nous avons adjugé et adjugeons à Monsieur Le Roux l'entreprise des travaux pour la dite somme et aux clauses et conditions établies ci-dessus, personne n'ayant voulu s'en charger pour une somme inférieure. Monsieur Le Roux, adjudicataire, a signé avec nous après lecture donnée du tout.

Fait à l'assemblée générale, les jours et mois que ci-dessus.

Signé: Jean-Marie Soubigou., Jean Abhervé-Guéguen.

Comme on peut s'en rendre compte, si le peintre avait bien détaillé les travaux en établissant son devis, le conseil de Fabrique lui, avait pris toutes ses précautions avant d'engager son acceptation. Nous avons ici un model du genre dans les transactions pour éviter toute surprise. C'est pourquoi il était intéressant de le reproduire intégralement.

Monsieur Le Roux, recteur, qui aimait beaucoup Plounéventer, alla mourir à Landerneau en 1824, où il s'était rendu pour se faire soigner. Il avait été enterré à Plounéventer, à côté de la chapelle des Trépassés. Mais lors de la restauration de l'église, ses restes furent exhumés et respectueusement transporté dans une tombe, à gauche du Calvaire.

Monsieur Le Roux est mort comme un saint. Pendant longtemps, les mères venaient sur sa tombe, faire essayer les premiers pas à ceux de leurs enfants qui, arrivés à un certain âge, ne marchaient pas encore, ou hésitaient à le faire.

1824. Monsieur LAIRAN

Monsieur Lairan venait de Ploujean où il était recteur. Il arriva à Plounéventer le 14 novembre 1824. Il s'installa au presbytère et comme Monsieur Le Roux n'avait pas voulu habiter le presbytère pour les raisons que l'on sait, ce presbytère resté vide subit de gros dégâts. Des réparations s'y imposaient donc. Monsieur Lairan les réclama à la municipalité. Celle-ci se hâta de faire droit à sa juste demande et, pour couvrir les frais, demanda l'autorisation de vendre plusieurs chênes qui entouraient le presbytère. Ses réparations montèrent à la somme de 2.445f. Il fit plusieurs achats pour l'église et veilla aux travaux de peintures.

Avant la Révolution, Madame de Kersauzon avait fait un don de 3.000f en faveur des pauvres. Monsieur Lairan aurait voulu avoir cette somme. Il s'adressa donc à Monsieur Parscau-du-Plessis qui habitait Keryvon, pour lui demander d'intervenir.

" Monsieur de Parscau,

J'ai bien à Coeur que l'affaire réussisse. (il s'agit d'un bureau de Bienfaisance dont je parlerai plus loin.) La privation de tout secours où se trouvent les pauvres de la paroisse, me fait gémir plusieurs fois par jour. Sans doute, je ne verrai que très difficilement un établissement de charité, mais je commencerai toujours et d'autres, plus heureux, termineront mes entreprises. D'ailleurs, la Providence ménage bien des surprises qui nous sont parfaitement inconnues, et le bon Dieu, qui a donné à cette bonne âme l'inspiration de faire ce legs de 3.000f, peut encore, malgré les malheurs des temps, porter d'autres à terminer l'oeuvre. Nous serons reconnaissants de ce que la famille de Tinténiac voudra bien nous donner, et je pense qu'avec votre aide, nous aurons bientôt ce qui est promis depuis longtemps et qui, dans des jours plus heureux, eût été plusieurs fois offert. Dites, s'il vous plaît, à la famille de Tinténiac, qu'à Plounéventer on est de bon aloi, et nous accepterons ce qu'il lui plaira de nous donner, et quand il lui plaira."

Monsieur de Parscau eut beau faire, il ne réussit pas à avoir les 3.000f avec lesquels Monsieur Lairan envisageait de faire bâtir une maison pour venir en aide aux pauvres.

En 1825, Monseigneur l'évêque chargea Monsieur Lairan de vérifier l'état des reliquaires de la paroisse; il dressa le procès verbal suivant:

" Aujourd'hui, 28 août 1825, nous, soussigné, recteur de Plounéventer, chargé par Monseigneur de Quimper d'examiner l'état des saintes reliques de notre église, avons, en présence de Monsieur le vicaire, du maire et du sacristain, qui signent avec nous, fait l'ouverture d'une petite boîte en carton à quatre petits vitraux, entièrement moisie et sans aucune consistance. Nous y avons trouvé une caisse séparée, au milieu de la dite boîte, dans laquelle il y avait une poignée d'ossements pulvérisés et renfermés dans du satin. Sur les 4 faces de la boîte, vis-à-vis des vitraux, sont les cinq os portant, en imprimé, chacun sa légende:

- 1) Sainte Perpétue. Cet os peut avoir deux pouces de long sur 17 lignes de circonférence.
- 2) Sanctae Vicentiae, dont l'os est tout petit.
- 3) Sanctae Fortunatae, martyris. Os pouvant avoir deux pouces de long sur deux de large.
- 4) Saintes reliques. Un seul morceau de la longueur et de la grosseur d'un petit doigt.
- 5) Une autre relique d'égale grandeur, portant: Plusieurs martyrs, le tout sans authentique quelconque, comme aussi sans cachet.

Avec cette boîte, il est aussi une autre boîte, en corne, de forme ovale, telle qu'on en trouve dans les Communautés ou chez quelques particulier."

Signés: Patinec, vicaire - Soubigou, maire - Gallou, trésorier - Bervas, sacristain - Lairan, recteur.

Avec l'autorisation de Monseigneur l'évêque, le 14 février 1828, Monsieur Lairan mit au Maître Autel une relique de saint Prosper; à celui du Rosaire, une dent d'un saint martyr; à l'autel de saint Joseph, une relique de saint Potin; à l'autel de sainte Anne, une relique de saint Sévère et à l'autel des Trépassés, une relique de saint Victor.

En 1833, fut acheté un ornement en drap d'or et d'argent pour la somme de 330f. La même année, fut acheté l'arbre de la Croix de Mission. A son arrivée, il fut mis à l'eau pendant un certain temps, puis placé au cimetière le 24 mai. Cet arbre venait de Cribinec,

près de Landerneau et coûta 40f. Il mesurait 33 pieds. En 1834, fut acheté l'ostensoir, pour 480f, mais comme la paroisse avait alors de la vieille argenterie, celle-ci fut vendue, de sorte qu'il ne fallut déboursier que 80f. La même année la paroisse acquit le dais en cramoisi qui avait été fabriqué à Saint-Pol, par Madame Anne du Dresnay. Une personne charitable contribua à cet achat pour une somme de 215f. Cette personne devait appartenir à la famille du Dresnay, propriétaire de Leslen, en Saint-Servais, en 1750.

Monsieur Lairan eut quelqueq difficultés avec les gens de Loc-Mélar et fut même traduit en justice et condamné aux dépens. Cette affaire a fait l'objet d'une chanson:

N'ho peus ket avez,
Tud a galon kris,
Da gaout ken nebet a goustians,
Da sas ho person d'an audians !

D'après la tradition orale, ces difficultés eurent pour cause une affaire assez bénigne: le jeu de quilles. A Locmélar, on y jouait gros sous. Un dimanche, Monsieur Lairan, passant par là, remarqua le tas de pièces. Il s'indigna fortement, prit argent et quilles et balança le tout dans le champ voisin. Un des joueurs, qui, paraît-il, était de Lanhouarneau, jura de se venger et traduisit le recteur devant le juge de paix. Le recteur fut condamné.

Le 8 février 1836, Monsieur Lairan fut nommé recteur de Commana où il ne resta pas longtemps. Delà, il fut transféré à Lampaul-Guimiliau où il mourut.

1836. Monsieur MARREC

Monsieur Marrec venait de Pleyber-Christ et fut installé le 1er février. En arrivant, il demanda des réparations au presbytère et fit voter à cet effet, par le conseil de Fabrique, une somme de 300f. Ces réparations furent faites en vue de loger au presbytère le vicaire qui, jusque-là, demeurait au bourg dans une maison qui lui était fournie par la commune. Ces réparations furent assez importantes car, après avoir dépensé les 300f votés par la Fabrique, il fallut encore recourir à une souscription pour couvrir les frais.

Dès 1837, Monsieur Marrec se retira à la trappe de Belle fontaine.

1837. Monsieur LE LEZ

; plus tard il acheta deux confessionnaux. En 1845 Saint-Derrien devint paroisse; en compensation Plounéventer demanda l'annexion de Lanneufret, mais en vain.

En 1852 monsieur Le Lez est nommé Curé-doyen de Sizun.

Monsieur Le Lez venait de Taulé où il était vicaire. Il fût installé le 1er juillet. Peu après son arrivée, il fit ériger un chemin de croix. Ceci est mentionné par une note, placée par lui-même en tête du Cahier des délibérations (Cahier 1811). Cette note est ainsi rédigée:

"Le Chemin de Croix a été érigé dans l'église de Plounéventer en octobre 1837 par Monsieur Binlard, chanoine de Quimper, envoyé à cette fin par Monseigneur de Poulpiquet et muni des pouvoir le pape."

Le 7 janvier 1838, Monsieur Le Lez, avec l'assentiment de la Fabrique, fit peindre les confessionnaux qui avaient été achetés par Monsieur Marrec. Il confia ce travail à Monsieur Castel de Landerneau pour la somme de 250f. En même temps et pour la même somme, il fit peindre l'autel et les marches en l'église de Saint-Derrien. Le 18 février 1840, le conseil de Fabrique décida d'agrandir la maison vicariale de Saint-Derrien, de façon à la rendre plus habitable. Elle fut donc allongée de quatre pieds. On en renouvela aussi le plancher. Ces travaux coûtèrent 700f.

En 1843, Monseigneur l'évêque voulu ériger la chapelle de Saint-Derrien en succursale et demanda l'avis de la Fabrique de Plounéventer. Le conseil se réunit donc, le 26 décembre, et déclara y consentir " autant qu'il le peut et qu'il le doit. Il ose cependant émettre à sa Grandeur, le voeu d'avoir, à la place de Saint-Derrien, la petite paroisse de Lanneufret, enclavée en Plounéventer, d'une population de 250 âmes et dont le bourg est éloigné de 1500m seulement de Plounéventer." - Lanneufret n'avait pas de prêtre depuis la Révolution. C'est un vicaire de La Roche qui y, assurait le service. Il paraît que Plounéventer a, de tout temps, convoité cette paroisse, appelée le "jardin de Plounéventer «, comme étant la partie la plus riche et la plus abritée.

En 1811 déjà la municipalité de Plounéventer avait demandé l'annexion de Lanneufret à sa commune, mais le Préfet avait rejeté sa demande, tout en lui proposant Saint-Servais.

Cependant, l'évêque ne fut pas entièrement satisfait du résultat de la délibération du conseil de Fabrique. Il demandait le consentement unanime pur et simple du conseil. Il fallut donc une nouvelle délibération. Le conseil vota cette proposition: " Le 1er septembre 1884, le conseil de Fabrique de Plounéventer, réuni en assemblée extraordinaire afin de délibérer sur l'érection de Saint-Derrien en succursale, y a consenti et y consent à l'unanimité. Tous les membres du conseil, présents à la délibération, revêtent ce consentement de leur signature, au lieu de leur séance habituelle." Ont signé: Jean Marie Soubigou, maire - Paul Rolland, secrétaire - Ollivier Dantec - Martin Léon - Le Lez, recteur.

Le conseil municipal fut consulté aussi. Il ne fut pas aussi large dans ses concessions que le conseil de Fabrique. Au lieu de formuler son avis et son consentement, il se contenta de présenter à l'évêque une foule d'objections tendant à empêcher la proposition de Mgr. Celui-ci n'en tint pas compte, et par ordonnance du 9 juillet 1845, Saint-Derrien fut érigé en succursale et Monsieur Ollivier, qui y était vicaire, fut nommé recteur. Jusqu'alors, les baptêmes et mariages se faisaient à Plounéventer.

Devenu paroisse, Saint-Derrien ne tarda pas à faire des démarches en vue d'être érigé en commune, mais il lui faudra attendre 37 ans avant d'obtenir satisfaction de l'Administration civile. Quant à Lanneufret, que Plounéventer convoitait et que les pouvoirs civil et religieux lui avaient refusé, il reçut un recteur en 1845, et garde, aujourd'hui encore, ses titres de paroisse et de commune, malgré le peu d'habitants: 92, au recensement de 1982.

Saint-Derrien devenue paroisse avait droit aux rentes qui y étaient attachées comme chapelle vicariale. Le conseil de Fabrique se réunit donc pour connaître les rentes qui lui appartenaient. Il releva les suivantes:

- 1° Une maison au bourg, occupée par Nicolas Holein
- 2° Pen-ar-Ménez, occupé par Marie Nicolas
- 3° Une rente sur un moulin au bourg, tenu par Jacques Caroff,
- 4° Quelques maisons et quelques terres à Pentéalet, en Plounévez-Lochrist

Le conseil de Fabrique enregistra ceci sur papier timbré.

Lorsque la section de Saint-Derrien fut détachée de Plounéventer, il y eut encore des difficultés et des protestations. On constate ceci d'après les notes écrites par Monsieur Le Lez, signées par lui et Monsieur Ollivier, recteur de Saint-Derrien, sur la couverture du Cahier de délibérations de 1811 à 1815. D'après ces notes Kerlan et Keriouroux faisaient partie de Saint-Derrien ainsi que les villages de Loc-Melar. Les villages de Lancolot, Kerbrat, Kerorgant, au contraire, étaient rattachés à Plounéventer. Saint-Derrien possède plusieurs documents conformes aux originaux.

Tous les habitants de ces villages protestèrent et envoyèrent à l'évêque leurs réclamations. Celui-ci, le 9 octobre 1845, fait droit, jusqu'à un certain point, à leur demande et accorda aux habitants de Kerlan et de Keriouroux, le droit de remplir leurs devoirs religieux à Plounéventer, même pour les Pâques. Ils devaient cependant faire les baptêmes, mariages et enterrement à Saint-Derrien. Aux villages de Loc-Melar, Monseigneur accordait la même faveur, et aussi l'autorisation de se faire baptiser, marier et enterrer dans la paroisse de leur choix.

Voici les notes insérées par Monsieur Le Lez à la fin du Cahier de délibérations, mentionné ci-dessus:

1) Les villages de saint-Derrien auxquels Monseigneur Graveran, évêque de Quimper, par lettre du 9 octobre 1845, a permis aux habitants de remplir leurs devoirs religieux à Plounéventer, d'y venir à la messe, de se confesser, de communier, même pour les pâques, sont Kerlan et Keriouroux. Les habitants de ces villages seront baptisés, mariés et enterrés à Saint-Derrien.

2) Les villages de Loc-Mélar aux habitants desquels l'évêque, par la même lettre, accorde la même permission avec la même restriction. Devant cette situation, les recteurs actuels se mis d'accord de manière à ce que les baptêmes, les mariages et les enterrements des habitants de ces villages se fassent dans telle ou telle paroisse.

Une autre note, plus bas, ajoute: "par une lettre du 6 mars 1846, Monseigneur l'évêque assimile les habitants de Kerbrat aux paroissiens de Saint-Derrien, jusqu'à révocation. Les habitants de Kerlan et Keriouroux sont assimilés, par la même lettre, aux habitants de Plounéventer.

Par tout ce qui précède, on constate combien les habitants de cette section de la paroisse ont été perturbés pour assurer leurs devoirs religieux à la suite de l'érection de Saint-Derrien en paroisse. Vous qui lisez ceci, vous pouvez vous en étonner, mais ceci se passait en 1845. Autres temps, autres moeurs. Dans la lecture de cet historique, il conviendra de se situer toujours dans le contexte de cette époque, pour se faire un jugement honnête.

LA FONDATION SOUFFES-DESPRES

Le 12 décembre 1846, le conseil de Fabrique, autorisé par lettre de Monseigneur l'évêque, s'est réuni et a accepté provisoirement la fondation de Monsieur Souffès-Desprès. " Vu l'acte de donation, lit-on dans le Cahier des délibérations, la charge de 36f et le revenu de 47f, susceptible d'accroissement, le conseil, après délibération, accepte provisoirement cette donation. "

Monsieur Souffès-Desprès, percepteur des contributions à Plounéventer, puis

ensuite à Plouguerneau, avait fait cette donation à l'église de Plounéventer, à charge de dire une messe le 28ème jour de chaque mois pour le repos de l'âme de son épouse, Rosalie Ollivier. Cette donation comportait les immeubles suivants: au territoire de Nodélan, en Plounéventer: un emplacement de maison, une place d'aire, une crèche, un petit courtil, un champ de terre chaude appelé Park-an-ty, un autre champ nommé Park-ar-Feunteun, un autre dit Park-bihan, un autre dit Park-Guiller et une garenne appelée Ar c'han. Ces immeubles étaient loués à Pierre Ollivier de Clos-Herry pour 47f. Ces biens, quoique grevés de fondation, ont été vendus en 1873 à Jean Pierre Prigent pour la somme de 2800f, lors de la construction de l'église. Mais la fondation de Monsieur Souffès-Després ne disparut pas pour autant, la Fabrique réservant un autre bien au bourg pour y faire face, de sorte que cette fondation a existé jusqu'en 1905, année où le Gouvernement a supprimé tous les biens des Fabriques, même ceux qui étaient grevés de fondation.

Pendant qu'il était percepteur à Plounéventer, Monsieur Souffès-Després habitait la maison des Rosiers qui par la suite, a servi d'école communale des filles, ensuite elle a été mise à la disposition du Club du 3ème Age, pour devenir actuellement des logements sociaux.

En Juillet 1847, le conseil de fabrique, sur demande du recteur, vote une somme de 400f pour l'achat d'un calice et d'un cierge d'autel.

Vers cette date, le trésorier de Fabrique gardait chez lui l'argent de celle-ci, comme cela se faisait dans plusieurs paroisses. Mais un jour, un voleur arriva chez lui et emporta la caisse. Aussitôt, une question se posait; fallait-il poursuivre le trésorier en justic? Le conseil, rassemblé extraordinairement, fut d'avis que le trésorier ne serait pas poursuivi car, il n'avait aucun reproche à se faire pour ce vol, ayant pris toutes les précautions pour qu'il n'eût pas lieu. D'ailleurs, Monsieur Abhervé-Guéguen était au dessus de tout soupçon.

Lorsque la révolution éclata en 1848, il fallut procéder à des élections pour former l'Assemblée Constituante. Elles eurent lieu le 23 avril. Il fallait 900 représentants, élus d'après le scrutin de liste par le suffrage universel, recevant une indemnité de 25f par jour. Innovation fâcheuse qui devait nécessairement encombrer le Parlement de médiocrités. Chacun peut comparer cette indemnité avec les avantages dont jouissent nos élus d'aujourd'hui...

Un enfant de Plounéventer, François Louis Soubigou, qui plus tard sera sénateur, n'ayant que 29 ans, posa sa candidature et fut élu. Il alla donc siéger à l'Assemblée, vêtu du costume breton qu'il gardera toujours.

En 1852, Monsieur Le Lez fut nommé curé de Sizun et remplacé Monsieur Kerbiriou qui était recteur de Plouédern. Plouédern n'avait pas de vicaire à cette époque.

1852. Monsieur KERBIRIOU

Originaire de Saint-pol-de-Léon, Monsieur Kerbiriou fut installé à Plounéventer le 31 mars. En 1855, il fit acheter une horloge pour l'église à Monsieur Barazer de Landerneau, pour 585f. Cette même année, il acheta un encensoir en cuivre; en 1864, il acquit trois missels d'autel et la boîte pour les Saintes Huiles; en 1866, un ciboire pour 390f.

En 1867, il organisa une grande Mission dont voici le compte rendu.

"Avec l'autorisation de Monseigneur Sergent, évêque de Quimper, une mission a été ouverte à Plounéventer le 12 mai sous la présidence de Monsieur Caroff, curé de Plouzévédé et clausé le 26 par la bénédiction d'un très beau Calvaire, restauré à

cette occasion en souvenir de cet évènement. Ce **calvaire** se trouve au milieu du cimetière et porte l'inscription Mission 1867.

Ont travaillé à cette mission: Messieurs Caroff, Troussel, recteur de Saint-Servais; Croguennec, recteur de Plouédern; Mazé, recteur de Guiclan; Kernès, recteur de Plounéour-Ménez; Kerjean, recteur de Kersaint-Plabennec; Cosden, recteur de Plougourvest, Trévidic, recteur de Lanneufret; Crenn recteur de Saint-Derrien; Kerbiriou, recteur de Plounéventer et Crénès, vicaire.

La mission a été suivie avec un élan remarquable par tous les habitants de la paroisse. Un nombre considérable d'étrangers affluait des paroisses environnantes. A la fin de la première semaine, on distribua 1300 communions et environ 1600 la semaine suivante...

En 1870, la guerre éclata entre la France et l'Allemagne. Plounéventer y perdit 28 de ses enfants.

Tous les dimanches on vit alors, les jeunes gens et des personnes déjà âgées, faire l'exercice sur la place du bourg. On forma avec les gens de Bodilis et de Saint-Servais, une garde nationale composée des célibataires de 25 à 35 ans. Des élections eurent lieu pour désigner les gradés. Ces hommes partirent pour le camp de Conlie, dans la Sarthe, où ils eurent à subir des souffrances inimaginables. Cette première compagnie fut équipée aux frais de la commune qui dépensa ainsi, 9.387f, couverts par un emprunt contracté par la commune elle-même.

En plus de cette garde nationale, on forma une autre compagnie, sédentaire, dont le maire lui-même prit la direction de l'instruction. Elle s'exerçait tous les dimanches, sans armes, sur la place après les vêpres. Un garde national lui offrit un fusil à piston et un tambour. Celui-ci servit par la suite, à faire les rassemblements pour les annonces après la messe.

Comme les jeunes gens de 15 à 25 ans qui, en principe, n'étaient pas tenus à participer à l'exercice, restaient au bourg faire du tapage sur la place ou dans les cafés, le maire dut sévir: il les contraint à l'exercice. Tous lui obéirent sans rechigner.

FONDATION DE MADAME LE ROUX DE BREZAL.

Les clauses de cette fondation furent arrêtées par Monseigneur l'évêque en 1869, ainsi qu'il ressort d'une lettre adressée par lui, sous couvert de Monsieur Peyron, secrétaire de l'évêché, à Monsieur le recteur de Plounéventer:

Monsieur, le recteur,

Monseigneur me charge de vous dire que vous êtes autorisé à suppléer les cérémonies du baptême de l'enfant de Monsieur de Pénanster, Charles Huon de Penanster, dans **la chapelle de Brézal**.

Quant à la fondation que désire faire Madame Le Roux, Monseigneur me charge de vous répondre que la somme à verser serait environ de 3000f. C'est-à-dire, une somme nécessaire à l'acquisition d'une rente de 150f. 104f seraient employés à assurer une messe toutes les semaines, le reste de l'argent serait perçu au profit de la Fabrique chargée de la fondation.

Le 22 février 1872, la Fabrique accepta cette fondation avec ses clauses et, le 21 juillet de la même année, elle s'engagea à desservir une messe chaque semaine pour le repos de l'âme de, Monsieur Le Roux et pour sa famille. Les 3.000f versés

par Madame Le Roux à la Fabrique, sont portés dans le règlement définitif du paiement de la nouvelle église de Plounéventer, compte 1876. Mais la Fabrique réserva ses biens situés à Castellere pour garantir la fondation. Il en fut ainsi jusqu'en 1882. Cette année, ces biens furent vendus à leur tour pour la construction du nouveau presbytère et la fondation fut reportée sur un autre bien appartenant à la Fabrique, bien qui fut volé par le Gouvernement en 1905. C'est ainsi qu'a disparue la fondation de Madame Le Roux.

RESTAURATION DE L'EGLISE PAROISSIALE.

En 1872, le conseil de Fabrique décida la **restauration** de l'église. Entreprise audacieuse, mais devenue nécessaire, vu l'état de délabrement de l'édifice et dont la fréquentation présentait trop de dangers.

Les travaux menés en 1873 et 1874, s'élevèrent à la somme de 97.000f au moins.

L'église restaurée, fut consacrée par Monseigneur Nouvel de La Flèche, le, 3 août 1874. A cette occasion fut composé un cantique de 22 couplets, dont voici le premier:

Salud, iliz nevez
C'houi eo hor rouanez,
Setu deuet an dedi,
Kanom oll gant dudi.

Ce fut sans doute l'une des dernières joies pour Monsieur Kerbiriou qui ne resta pas finir ses jours à Plounéventer. Accablé d'ans et prévoyant les tracasseries qu'allait amener la construction du nouveau presbytère, il préféra se retirer à la Maison saint-joseph à Saint-Pol-De-Léon, en 1883, et c'est là qu'il rendit sa belle âme à Dieu.

Il a laissé à Plounéventer les meilleurs souvenirs de son long rectorat: " il fut un saint homme et un bon prêtre; un pasteur vigilant et bon, malgré un extérieur rude et sévère.

On rapporte que de son temps, on voulut rétablir la danse sur le territoire de la paroisse. Les jeunes se réunissaient à Traonien-Kerné pour danser. Dès que la nouvelle en parvint aux oreilles du recteur, il y courut un dimanche, après les vêpres, par un chemin détourné et subrepticement, il se glissa au milieu des danseurs et danseuses. Dès qu'on le remarqua la panique s'empara de tous et chacun se débina de son mieux, sautant les talus, courant dans les quatre directions... Quelques-uns, pour ne pas être reconnus, se mêlèrent à un troupeau de vaches qui passaient, laissant le bon pasteur maître du terrain. Comme on croyait que cette subite apparition du recteur avait quelque chose de miraculeux, on n'osa plus retourner à Traonien-Kerné les dimanches suivants, et la danse cessa pour de bon.

1883. Monsieur Théodore CAROFF

Né en 1844 à Saint-Pol-De-Léon comme son prédécesseur, Monsieur Caroff venait de Bourg-Blanc où il était vicaire. Il y fut installé le 17 Octobre.

Peu après son arrivée, il entreprit la construction du nouveau presbytère. Les tracasseries entrevues par Monsieur Kerbiriou et qui furent le motif de sa démission, allaient commencer pour traîner en longueur pendant des années, comme nous allons le voir.

Le Conseil de Fabrique, saisi de la décision du recteur, se réunit le 19 novembre et déclara ne pouvoir voter plus de 2.000F pour cette entreprise, la Fabrique étant déjà endettée et une dépense du même ordre étant à prévoir pour la refonte des cloches.

Les plans et devis fournis par Monsieur Ollivier de Landerneau furent rejetés au Ministère, étant jugés trop élevés. La lettre qui en informait la Fabrique, le 4 septembre 1844, faisait savoir en même temps que le devis ne pourrait être approuvé s'il s'élevait à plus de 15.000F et qu'enfin, le Gouvernement ne pourrait donner aucun secours qu'après que la Fabrique aurait aliéné les biens immeubles dont elle disposait, sans nuire aux fondations.

Ainsi informé, le conseil demanda à l'évêque l'autorisation de vendre les biens immeubles non grevés de fondations. Ces biens disponibles montaient à la somme de 576F. L'évêque approuva la demande du conseil qui fit alors exécuter un nouveau devis. Celui-ci montait à 12.000f. La Fabrique l'approuva dans sa séance du 30 novembre, puis elle écrivit au Préfet pour lui transmettre ce nouveau devis.

Le 10 juillet 1885, le Préfet écrivait au maire:

"La Fabrique de Plounéventer demande l'autorisation d'aliéner divers biens immeubles lui appartenant, pour faire face à la construction du presbytère. Pour que la Fabrique puisse y être autorisée, l'Administration supérieure demande qu'il soit établi qu'après cette vente, la Fabrique disposera de ressources suffisantes pour pouvoir couvrir les dépenses ordinaires à l'exercice du culte et à l'entretien des édifices paroissiaux. Les Fabriques ne pouvant plus depuis la promulgation de la loi municipale du 5 avril 1884, avoir recours aux communes en cas d'insuffisance de leurs revenus pour couvrir ces dépenses. Il importe donc que la Fabrique me fasse savoir, dans le plus bref délai, une délibération par laquelle, après avoir énuméré les ressources qui lui resteront, elle déclare que ces ressources sont entièrement suffisantes pour couvrir les frais du culte et les dépenses d'entretien.

Vous voudrez bien m'adresser une pièce, dans le plus bref délai. Vous aurez soin d'y joindre les dossiers "Comptes et Budgets" de la Fabrique, sur des imprimés conformes au modèle établi par le Ministère des Cultes." Signé: Reboul, Préfet.

Le 18 juillet, le Conseil de Fabrique se réunit pour donner satisfaction au Préfet, et lui exposa ce qui suit:

" L'église Paroissiale de Plounéventer, nouvellement restaurée, a exigée une dépense de plus de 90.000f. Les 3/4 de cette somme étaient au compte de la Fabrique. Ce n'est que dans les Comptes 1882-1883 que l'on trouve le paiement définitif de toutes ces dépenses. Restait à la charge de la Fabrique, l'ornementation intérieure qui a pu être très avancée, tout en payant les dettes contractées pour la restauration de l'église. Aux Comptes 1884-1885, comme on le voit sur le modèle ci-joint, on trouve un boni de 1.360F. Le Budget 1885-1886, approuvé par Monseigneur l'évêque, prévoit un excédent de 612F. Quoiqu'il nous ait fallu voter des sommes pour rendre habitable l'ancien presbytère et ses vieilles masures qui menacent ruine et constituent un danger pour ceux qui y habitent. Lorsque le nouveau presbytère

sera bâti, la Fabrique prévoit tout en se privant des 576F de revenus qu'elle voudrait aliéner pour la construction du presbytère, elle pourra faire un boni d'au moins 600F par an, parce que ses charges seront alors notablement diminuées.

En conséquence, la Fabrique déclare que ses ressources sont amplement suffisantes pour couvrir les frais du culte et les entretiens. Elle exprime, en terminant, le bon espoir que l'Administration supérieure, reconnaissant cette bonne volonté et les sacrifices qu'elle s'est imposés, voudra bien, dans le plus bref délai, autoriser l'aliénation qu'elle demande."

Signé: Tous les membres du conseil de Fabrique.

Hélas! la bonne volonté de la Fabrique ne fut pas reconnue et les tracasseries continuèrent. Le Préfet réclama l'origine de chacune des parcelles que la Fabrique envisageait de vendre, ainsi que les charges afférentes à chacune d'entre elles. C'est ce que Monsieur Caroff se hâta de faire en envoyant au Préfet une copie plus ou moins conforme, écrite de sa main:

"Provenance des biens que la Fabrique de Plounéventer demande d'aliéner:
1) La provenance de ces biens est inconnue. La Fabrique ne peut produire d'autres titres de propriété que la possession immémoriale, appuyée sur les baux de ferme, faits après adjudication publique. Cependant, dans le cahier des délibérations de la Fabrique, on trouve trace des actes de propriété, ainsi:

1) Le 20 avril 1821, la Fabrique faisait vendre trois arbres au Stancou, en Plounéventer.

2) Le 1^{er} dimanche d'avril 1846, le trésorier de la Fabrique était autorisé à échanger une maison située à Kérichen contre une parcelle de terre appartenant à Monsieur Yves Simon au même village, appelée Tachen Chapalen.

3) Le 26 août 1860, le conseil de Fabrique s'est réuni pour accorder au trésorier l'autorisation de traiter avec les fermiers de la Fabrique pour la location de ses immeubles, sans recourir à une adjudication publique.

Voilà ce qu'on peut trouver dans le cahier des délibérations de la Fabrique.

2) Les charges afférentes à chacune de ces parcelles n'ont aucune trace dans le cahier des délibérations. Dès le 11 novembre 1811, Monsieur Le ROUX, alors recteur, déclare devant tout le conseil qu'il n'a aucune fondation à desservir. Et cependant, à cette époque, le revenu de la Fabrique en rentes foncières, était de 640F 62. Depuis cette date jusqu'en 1846, il n'est fait nulle mention de charges pour la Fabrique.

Voici les seules fondations actuellement à la charge de la Fabrique:

1) Le 10 novembre 1846, d'après une autorisation de Monseigneur l'évêque en date du 7 de ce mois, la Fabrique accepte la donation de Monsieur **Souffès-Després**, percepteur à Plounéventer. Elle a été accordée à la Fabrique par ordonnance royale en date du 3 novembre 1847.

2) La Fabrique reconnaît encore à sa charge une autre donation de 104F mais dont la date d'autorisation reste inconnue."

Signé: Théodore Caroff, recteur.

Malgré toutes ces précisions, le sous-préfet de Morlaix écrivait au maire de Plounéventer, le 20 avril 1886:

Monsieur le Maire,

" La seule preuve que la Fabrique de Plounéventer puisse fournir de ses droits de propriété sur les immeubles dont elle projette la vente, pour compléter les voies

et moyens de la construction de son presbytère, consiste en la possession utile et plus que centenaire de ces biens telle qu'elle résulte des baux authentiques passés pour leur location.

Monsieur le Ministre des Cultes demande la production de ces divers baux, correspondants à la dite période, pour faire foi de la propriété de la Fabrique, à défaut d'autres titres. D'autre part, les Comptes et Budgets ci-joints devront être certifiés par vous, conformes aux exemplaires de ces pièces qui ont dû être déposés à la mairie par application des Art. 89 du 30Xbre 1809 et 70 de la loi du 5 avril 1884. Enfin, il résulte du dossier des travaux que le presbytère actuel appartient à la commune. Monsieur le Préfet désirerait être fixé à cet égard."

Signé: le sous-préfet de Morlaix (illisible)

Cette fois la mesure était comble! Aussi, le maire exaspéré répondit sèchement, le 11 mai 1886 :

Monsieur le Sous-préfet,

" J'ai l'honneur de vous retourner le dossier de la construction du presbytère de Plounéventer, avec les baux demandés. Ils sont au nombre de 21, et leur recherche m'a pris pas mal de temps. Joints aussi les Comptes et Budgets revêtus du visa demandé.

Pour ce qui concerne la propriété du presbytère actuel, ce bien est assurément un bien appartenant à la Fabrique. C'est elle qui, de temps immémorial a toujours fait et payé les réparations. Il en est de même impôts: jamais la commune n'y a participé.

Je vais sans tarder entrer dans ma soixantaine. Les deux maires, mes prédécesseurs dont j'ai souvenirs, m'ont toujours tenu le même langage: " la commune n'ayant de leur temps, jamais payé ni impôts, ni participé en quoi que ce soit, aux frais de réparations du presbytère actuel." C'est tout ce que j'ai à vous dire! En fait du titre de propriété, je suppose qu'il en est comme ceux des autres biens de la Fabrique, c'est à dire qu'il n'en existe pas. Mais la jouissance par le clergé a été toujours continue.

J'ai le plus grand désir, Monsieur le Sous-préfet, que le dossier de la construction du presbytère fasse, par la voie la plus rapide, retour au Ministère des Cultes. Veuillez ...

Signé: Jean Pierre Soubigou, Maire

Ce n'est que le 21 mars 1886 que fut rendu le décret autorisant la vente des biens de la Fabrique. Dans toutes ces démarches, le concours de Monsieur Soubigou, sénateur, fut bien précieux. Il fit hâter, autant qu'il en dépendait de lui, l'expédition du dossier au Ministère des Cultes. Aussi, pouvait-il écrire à Monsieur Caroff, le 11 décembre: " Je viens enfin d'obtenir l'autorisation de vendre les biens de la Fabrique. J'ai été obligé d'envoyer une lettre de rappel au Ministère, qui a immédiatement écrit au fameux Bousquet, Directeur des Cul tes, et le dossier a été envoyé aussitôt au Conseil d' Etat où j'ai appris que l'avis favorable a été donné et je m'empresse de vous l'annoncer. Le décret d'autorisation de vente pourra sortir avant la fin du mois."

De fait, dix jours après, l'affaire était enfin réglée, après trois années de transactions.

BIENS DE LA FABRIQUE VENDUS POUR LA CONTRUCTION.

- 1) A Castellère, un champ de terre labourable: 20f
 - 2) Au même endroit, une maison et terres labourables: 160f
 - 3) A Kérizien, maison et terres labourables: 102f
 - 4) A Bourlogot, maison et dépendances: 51f
 - 5) A Nodélan, terres labourables: 91f
 - 6) A Kérizien, un champ: 26f
 - 7) Au bourg, une maison et dépendances: 51f
 - 8) Au bourg, un champ: 40f
- Soit: 576f au total.

BIENS RESTANT ENCORE A LA FABRIQUE

- 1) Au bourg, maison et jardin loués à F. Boulch : 61f
- 2) Au bourg, maison et jardin loués à Bervas : 45f
- 3) Au bourg, maison et dépendances loués à M.Y. Le Duff : 20f
- 4) Au bourg, maison et dépendances loués à V. Goasdoué : 50f

La Fabrique réserva ces biens, 176F, pour faire face aux fondations de Monsieur Souffès-Despres et de Madame Le Roux. Les charges de ces fondations sont de 140F. Mais ces biens ont été volés par le Gouvernement lors de la Séparation de l'Eglise et de l'Etat. La Fabrique avait donc vendu tous ses biens disponibles pour que le presbytère, bâti sur un terrain appartenant à la paroisse, fût exclusivement un bien paroissial.

La commune s'était auparavant engagée à venir en aide à la Fabrique. Elle avait même voté une somme de 9.000F. Mais les membres du Conseil de Fabrique étaient d'avis qu'il fallait refuser cette aide parce que la commune, pour cela, devait avoir recours à un emprunt au Crédit Foncier et s'imposer des centimes additionnels. Et surtout, la Fabrique voulait éviter les difficultés et les retards du fait de l'intervention de la commune. La commune ne versa donc pas un sou. en retour, le maire qui projetait de refaire les murs du cimetière, pensa que, par gracieuseté pour la Fabrique, il devait, à son tour faire quelque chose. Il se promit donc de relever de ses ruines la chapelle des Trépassés en utilisant les pierres de l'ancien presbytère. Mais ce projet ne vit pas le jour. C'eût été pourtant une bonne affaire pour la paroisse de disposer de cette chapelle pour les réunions et le catéchisme.

Les biens de la Fabrique étaient doc vendus, mais les plans et devis n'étaient pas toujours approuvés. Monsieur Soubigou dut encore intervenir auprès du Ministère et, finalement l'approbation fut accordée, le 26 Février 1887. Aussitôt on se mit à la construction du presbytère. On ne saurait avancer le coût exact, mais avec les divers travaux accessoires, le presbytère coûta entre 18 et 20 000F. Des personnes généreuses vinrent au secours de la Fabrique. Leurs noms figurent au tableau d'honneur du cahier des délibérations où ils ont été inscrits par Monsieur Caroff. Les offrandes ainsi reçues se répartissent de la façon suivante: 3 500F en numéraires, une avance de 6 000F sans intérêt, à rembourser en trois ans, et divers autres dons en nature.

Pour éteindre plus rapidement les dettes contractées, le Conseil de Fabrique, dans sa séance de 1890, prit certaines mesures. Il décida de laisser désormais à la commune la charge et l'entretien de l'horloge, de tarifier les sonneries pour les baptêmes et 1es et mariages, selon le nombre de cloches mises en branle et enfin, d'augmenter les places des chaises.

En même temps qu'elle construisait le presbytère, la Fabrique faisait rebâtir la maison du bedeau. Le 29 novembre 1891, le recteur fut autorisé par Monseigneur de La Marche à ériger un chemin de Croix dans l'oratoire public de Monsieur Le Roux dans sa propriété de Brézal.

LA MISSION DE 1886.

Elle débuta le 28 mars. Y ont travaillé pendant la 1ère semaine: Messieurs Cloarec Curé de Saint-Louis de Brest, président; Favé, Curé de Plouguerneau; Cariou, Curé de Landivisiau; Arc'h.ant, Curé de Saint-Martin de Brest; Abjean, Curé de Ploudiry; Berthou, recteur de Plougasnou; Kervella, recteur de Saint-Pierre Quilbignon; Kersimon, recteur de Saint-Méen; Troussel, recteur de Bodilis; Le Guen, Vicaire à Plounévez-Lochrist. 785 communions furent distribuées.

La deuxième semaine s'est ouverte par l'érection du Chemin de Croix. Y ont travaillé: Messieurs Morvan, chanoine titulaire, président; Fleury, Curé de Landerneau; Jaffrès, recteur de Locquirec; Le Vern, recteur de Landévennec; Stricot, recteur de Bourg-Blanc; Mesguen, recteur de Plouider; Morgant, recteur de Gouesnou; Léon, recteur de Tréfléz; Illiou, recteur de Kerfeunteun; Colloc, recteur de Saint-Derrien et Guyader, recteur de La Roche. Cette deuxième semaine, suivie d'une communion générale de 1206 personnes, a été clausée par la Bénédiction du Saint-Sacrement.

Monsieur Caroff fut nommé en Juin 1892, curé de Sizun où il est mort en 1910.

1892. Monsieur Jean Louis SIMON.

Né à Plouéan en 1846, il venait de Landeleau après avoir également été vicaire à Plouéan. Il fut installé le 17 Juin.

Lorsqu'il arriva, le maire avait déjà bien avancé de restauration des murs du cimetière. Le haut mur qui longe la place était déjà terminé, ainsi que celui du côté Nord. Le reste se fit rapidement, puisque la bénédiction solennelle eut lieu en 1895.

Ces travaux amenèrent un grand changement autour de l'église. On commença à dégager celle-ci des grands arbres qui l'entouraient. Il avait là des chênes, des ormes et quelques hêtres. Tous ces arbres furent abattus et vendus pour 1000f. On dégagea encore l'église, en écartant d'elle les murs au Nord et à l'Est. Il n'y avait, de ces deux côtés, qu'un chemin de ronde, très étroit entre l'église et le mur d'enceinte. On agrandit encore le cimetière, au chevet de l'église où il y avait un terrain vague.

Le mur du cimetière terminé, il fallait distribuer celui-ci. On y fit le tracé qui existe aujourd'hui, avec des allées et la distribution symétrique des tombes, puis on le plantât. La bénédiction fut présidée en 1895 par Monsieur Caroff, ancien recteur.

Après avoir refait le cimetière, le maire entreprit l'aménagement de la place. Ainsi fut agrandie et embellie la grande place, en forme de triangle, qui existe désormais devant l'église.

FONDATION DE MONSIEUR LE ROUX DE BREZAL

Cette fondation fut faite en 1894; quoique modeste, elle mérite sa place dans cet historique. Elle nous livre une partie de la génération des LE ROUX, longtemps propriétaires de Brézal et qui a occupé une grande place dans la vie de la paroisse. Cette propriété a été vendue morcelée. Monsieur Berrégar de Runpoulzic a acheté une partie des bois ainsi que la chapelle, tandis que Monsieur Gourlaouen a acquis le château et le parc, et l'a transformé en restaurant.

La fondation de Monsieur Le Roux consistait à assurer une messe par an pour le repos de l'âme de quelques membres de sa famille dont Monsieur Guillaume Le Roux, Madame son épouse, Albert Le Roux, Anonyme Le Roux et Ernest Bazil. Tous furent inhumés dans la chapelle du château.

Les donateurs de cette fondation étaient: Monsieur Léon Le Roux, consul de France en Irlande, Madame Clara Le Roux, épouse de Charles-Huon de Pénanster, sénateur des Côtes-d'Armor, demeurant au château de Kergrist en Ploubezre, et Monsieur Albert Le Roux demeurant à Brézal, tous trois enfants et héritiers de Madame Guillaume Le Roux, née Clara Bazil.

Monsieur Simon était entreprenant et très actif. En 1895, il fit acheter une nouvelle cloche. Monsieur Le Roux de Brézal en fit à peu près tous les frais. Elle porte en inscription: " Don en l'honneur de la Très Sainte Vierge fait par Albert Le Roux à l'église de Plouneventer ". En 1695 encore, c'est la réparation du clocher dont la flèche avait été foudroyée en 1832. Toujours en 1895, le recteur fit mettre un rétable en chêne au maître autel pour masquer la nudité du mur, puis, il achète un harmonium qui fut inauguré par le chanoine Bargiliat, professeur de chant au Grand Séminaire.

A cette époque également, voyant les croix de la paroisse, les unes bien endommagées, d'autres gisants à terre, dont quelques-unes en morceaux, Monsieur Simon entreprit de les relever et de les restaurer. Parmi celles qui bénéficièrent de son initiative, on trouve celles de Kerdannoc, Clos-Herry, Lanveur, Quéléron, Kerider. Le recteur aurait voulu les réparer toutes, mais cela ne se faisait sans dépenses.

LA GRANDE MISSION DE 1901

En 1901, par autorisation de Monseigneur Dubillard, fut donnée une grande Mission. Elle commença le 8 avril. Y ont travaillé durant la première semaine: Messieurs Caroff, Curé de Sizun, président; Colin, recteur de Hanvec; Kerjean, recteur de Lampaul-Guimiliau; Fagot, chapelain de la Salette; Manac 'h, professeur au Séminaire; Colléter, vicaire à Riec; Bideau, vicaire à Plouider; Branqut, vicaire à Guipavas. Il y eut 700 communions.

Ont travaillé pendant la deuxième semaine: Messieurs: Ollivier, curé de Lannilis, président; Godec, curé d' Elliant; Léon, recteur de Cléder; Souêtre, recteur de

recteur de Mellac; Inizan, recteur de Coat-Méal; Jan, vicaire à Sizun.

A l'issue de cette semaine, on distribua 1100 communions et Monsieur Caroff procéda à la bénédiction d'un nouveau Christ à la croix du presbytère.

L'EXPULSION DES RELIGIEUSES ET DES MOINES

Les Soeurs du Saint-Esprit étaient à Plounéventer depuis 1867. Elles tenaient école à la maison des Rosiers. Leur première Supérieure, soeur Saint-Ligori, a été enterrée à Plounéventer en 1898.

La Loi de 1901 sur les Congrégations bouleversa cette communauté. Elle leur interdisait de poursuivre l'enseignement. Le maire, Monsieur Jean Pierre Soubigou, homme de foi, refusa de leur communiquer la notification de leur renvoi et envoya au Préfet une protestation énergique contre le rôle odieux qu'on voulait lui faire jouer et contre l'odieux de cette loi qu'il désapprouvait et tenait à ignorer. Ceci lui valut la suspension et sa révocation de maire. Malgré la protestation du Maire et de la population toute entière, les Soeurs furent expulsées le 10 septembre 1902, au nom de la Loi, de la Liberté, de l'égalité et de la fraternité républicaine!

Le nouveau maire, Auguste Soubigou, leur offrit asile dans sa propre maison dont elles occupèrent une aile pendant près de deux ans, avant d'aller dans une autre, mise à leur disposition par Madame Auguste Quéinnec, en attendant qu'on leur ait réparé et aménagé une autre digne d'elles.

Voici le discours tenu par Monsieur Le Roux, de Brézal, le jour de l'expulsion des Soeurs de leur école.

Ma vénérée Madame la Supérieure, Mes chères Soeurs de la Congrégation du Saint-Esprit,

C' est sous l'emprise de la plus poignante émotion que je prends en ce moment la parole pour vous dire que nos coeurs vibrent tous à l'unisson dans le désir de vous témoigner leur respectueux dévouement, leur inébranlable attachement, leur chagrin profond, de vous voir traitées comme des factieuses, parce que nous vous aimons comme les membres vénérables de la vieille Congrégation bretonne qui a concouru avec tant de dévouement à donner l'instruction chrétienne aux mères d'un grand nombre d'entre nous, à presque toutes nos épouses et nos filles, c'est-à-dire, à tout ce que nous avons de plus cher ici-bas, et nous ont ainsi donné le bonheur dont nous jouissons et le plus grand, à notre avis, que l'on puisse goûter en cette vie, celui d'être les fils, les époux et les pères de vraies chrétiennes, de vivre dans des familles chrétiennes où règnent la concorde, la charité et l'amour.

Aussi, avons-nous tous à coeur de transmettre à nos enfants, non seulement intacts, mais élargis, les droits que nos pères nous ont conquis, c'est-à-dire, non seulement le droit pour les particuliers de faire élever leurs enfants dans des écoles libres et chrétiennes par les vénérables bonnes Soeurs de la Congrégation du Saint-Esprit, mais encore pour les communes, le droit de leur confier nos écoles communales quand tel sera, comme à Plounéventer, le vœu de l'immense majorité des électeurs, manifesté par leurs conseillers municipaux.

C'est le cœur débordant de ces sentiments que nous faisons la manifestation d'aujourd'hui, pacifiquement et légalement, mais avec la plus grande fermeté, la plus grande énergie, comme nos délégués ont manifesté à Quimper, le jour de l'ouverture du Conseil Général, pour obtenir son vœu de la réouverture des écoles congréganistes, puis pour l'en remercier. Nous réprouvons unanimement et absolument toutes les lois contraires à cette liberté d'enseignement pour les particuliers et les communes, et tous nos efforts tendront à ce but, de ramener en triomphe, sous la protection d'une loi plus libérale, dans l'école communale de Plouneventer, nos religieuses du Saint-Esprit qui ont été renvoyées aujourd'hui.

C'est pour obtenir ce résultat que, en bons chrétiens et en bons Français, nous lutterons sans relâche sous la forme de gouvernement que le pays s'est donné, sous la forme républicaine à laquelle nous sommes ralliés. C'est pour obtenir ces résultats que dans nos élections, tous, comme simples électeurs, comme conseillers municipaux ou comme délégués sénatoriaux, nous nous engageons à choisir exclusivement de vrais catholiques, des hommes de caractères, d'une indépendance éprouvée, des hommes qui ne soient suspects d'aucune ambition personnelle, d'aucune complaisance pour les pouvoirs publics, lesquels hélas! ont plus besoin d'être éclairés et avertis que d'être flattés, des hommes, en un mot, d'une fermeté inébranlable dans leur résistance invincible au mal et dans leur dévouement absolu au bien, sans faiblesse et transaction.

En attendant, nous voulons user du faible reste de liberté que nous laisse encore la loi actuelle, pour fonder, sans tarder, une école libre et vous en confier la direction, ma vénérée Madame la Supérieure, mes chères Sœurs du Saint-Esprit.

En attendant encore, nous voulons toujours vous rester inébranlablement fidèles et continuer à vous envoyer nos filles pour que vous continuez à leur donner l'instruction chrétienne, dans les formes et suivant les moyens que laissera encore à votre dévouement la loi à laquelle nous voulons, à votre exemple, nous conformer toujours, bien que nous la réprouvions.

Nos cœurs vibrent encore à l'unisson pour tâcher de vous consoler de notre mieux, d'être traitées comme des factieuses, attendant que nous vous aimons tous, pauvres et riches, parce que vous avez depuis de longues années, prodigué vos soins à nos malades, sans souci des dangers et des fatigues, secondé notre cher clergé dans la tâche éminemment chrétienne, dans la tâche inappréciable de consoler nos pauvres mourants.

Attendu que nous vous aimons tous, riches, parce que vous avez été près de nous les interprètes des pauvres et avez ouvert nos cœurs et nos bourses à l'aumône, vraie source de tous les biens spirituels et temporels; pauvres, parce que vous avez été près de nous les distributrices du pain quotidien, les ministres dévouées de la charité, de la Bonne Parole, plus précieuse encore, de sorte que tous, fils et filles, époux, pères et mères, pauvres et riches, c'est-à-dire, tous unanimement, nous vous unissons vos devancières dont la mémoire reste et restera en vénération parmi nous, et vous, ma Vénérée Madame la Supérieure et vous, mes chères Sœurs, dans ces sentiments sur lesquels nous ne voulons pas insister davantage par respect pour votre modestie.

Monsieur et Madame Auguste Soubigou

Nous sommes aussi d'accord, j'en suis sûr, pour vous remercier de la gracieuse hospitalité que vous offrez à nos chères Sœurs. Merci donc de la générosité avec laquelle vous avez mis votre maison à leur disposition, leur offrant place à votre table de famille, logement dans vos chambres d'honneur.

Merci plus encore, de la délicatesse avec laquelle vous avez accepté de modifier, en vrais chrétiens, ce programme, préféré de votre cœur par respect pour les règles de la vie religieuse, et à la requête de vos chères hôtes, leur avez consacré exclusivement une partie de votre maison pour qu'elles puissent y continuer librement à donner l' instruction dans toute la mesure légale, à recevoir les pauvres, à soigner les malades, le tout, en vivant entre elles la sainte vie de Communauté. Merci, Monsieur et Madame Soubigou qui, par votre hospitalité, vous procurez à tous des biens si grands.

Mais il y a un autre sentiment que nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer: nous sommes tous encore d'accord pour vous féliciter de la juste et honorable préférence dont vous êtes l'objet. Tous ici, nous eussions désiré être honorés de la présence de nos bonnes religieuses chez nous. Un grand nombre d'entre nous le leur avons dit, et tous, aujourd'hui, j'en suis sûr, pauvres et riches, le leur disent et le leur répètent par ma bouche. Mais personne ne méritait mieux cet honneur que Monsieur et Madame Soubigou, et ce n'est pas surtout parce qu' ils habitent au bourg, au centre de la paroisse, près de l'église, avantages appréciables sans doute, pour nos religieuses et leurs clients si nombreux, mais surtout pour leurs traditions de familles et leurs convictions religieuses personnelles. Vous savez tous, en effet, comme moi, que Madame Auguste Soubigou est la digne petite-fille de Monsieur Prigent, maire de la commune.

Nous unissons tous nos prières à celles de nos vénérées Soeurs que nous saluons respectueusement, ainsi que Monsieur et Madame Soubigou, en criant de tout notre coeur: Vivent les Soeurs! Vivent Monsieur et Madame Soubigou! et nous voulons ajouter: Vive la liberté d'enseignement pour les communes et les particuliers!

Peu après l'expulsion des Religieuses, les Bénédictins de Kerbénéat partirent pour l'Angleterre. Ils n'avaient pas d'autre solution. Condamnés à quitter leur monastère, et attendant chaque jour l'arrivée des forces armées qui n'arrivaient pas, ils crurent sage de partir d'eux-mêmes par pitié pour ces braves gens qui, par sympathie et par respect pour eux, venaient chaque jour et chaque nuit, monter la garde autour d'eux pour les défendre au besoin. Ils quittèrent donc le monastère le 4 avril 1903, regrettés et pleurés de tous. Leur départ fut ressenti durement par les habitants des environs, spécialement ceux de Kerdonnars et Keradoret qui vendaient aux moines, à bon prix, le lait des troupeaux pour la fromagerie que les moines avaient créé.

LA SEPARATION DE L'EGLISE ET DE L'ETAT

Les Soeurs chassées, les Religieux expulsés, le tour des prêtres séculiers devait arriver nécessairement, tôt ou tard.

Dès le 28 mars 1903, Monsieur le recteur recevait de la Sous-préfecture une lettre lui ordonnant " d'employer la langue française à l'instruction des fidèles et d'apprendre le catéchisme aux enfants en français, sauf quelques rares exceptions." Naturellement cette injonction ne fut pas suivie et alla au panier. C'était une première escarmouche et le premier pas dans la voie des tracasseries. Ce que le Gouvernement visait à tout prix, c'était la séparation de l'Eglise et de l'Etat. La Loi fut votée le 9 décembre 1905. Elle autorisait les Associations Culturelles, mais ce n'était qu'un piège tendu aux catholiques. On sut l'éviter. L'Assemblée Générale des Evêques, réunie à Paris, condamna ces Associations comme schismatiques et le Pape lui-même les rejeta à son tour.

Le Gouvernement n'apprécia guère cette condamnation. Il ordonna de procéder aux inventaires des églises, des biens meubles et immeubles des Fabriques et de les placer sous séquestre.

Le 5 mars 1906, Monsieur Normand, percepteur à Landivisiau, spécialement délégué par le Directeur des Domaines de Quimper, arriva à Plouneventer pour faire l'inventaire descriptif et estimatif de tous les biens détenus par la Fabrique. Il se rendit au presbytère où le conseil de Fabrique s'était réuni, mais il dut se retirer sans avoir opéré. La Fabrique s'étant opposée à toute perquisition et lui ayant signifié qu'elle défendrait tous les biens de la paroisse par tous les moyens en son pouvoir. Le percepteur voulut alors se rendre à l'église, mais la population accourue en toute hâte, à l'appel du tocsin, s'y était retranchée en verrouillant les portes. Monsieur Normand dut donc capituler, mais en partant, il promit de revenir avec les forces armées.

Quelque temps après, arrivé à Plouneventer à un jour fixé pour la perception des impôts, il croyait faire coup double, inventorier l'église et la chapelle de Loc-Mélar le matin et percevoir les impôts l'après-midi. Mais il se trompait. Comme les pourparlers avaient traîné en longueur, il était bien 11h1/2 lorsqu'il dut renoncer à faire l'inventaire. Il était donc l'heure de déjeuner, mais il ne fut reçu dans aucun des restaurants. Il resta donc à Plouneventer, le ventre creux, jusqu'à 2h, attendant vainement que l'on vienne payer les impôts. Personne ne se présenta. Exaspéré par ce double échec, il promit de revenir, mais accompagné par la troupe.

Il ne revint pas. C'est le percepteur de Plouzévédé qui vint, escorté des gendarmes, des soldats de l'infanterie de Marine et du Commissaire de Police de Saint-Pol-de-Léon. C'était le 22 novembre, à 9h1/4, après avoir déjà opéré à Lanhouarneau et à Saint-Derrien.

Comme on s'attendait chaque jour à l'arrivée délégué du Gouvernement avec la troupe, toute la paroisse était en éveil, prête à accourir à l'appel du tocsin. Depuis trois jours l'église était gardée, nuit et jour.

Ce 22 novembre, vers 9h du matin, un homme arriva de Saint-Derrien, annonçant que l'inventaire devait avoir lieu dans la matinée. Aussitôt on sonna le tocsin, et de toutes parts les paroissiens accoururent. En moins d'une demi-heure les abords de l'église étaient noirs de monde. Les visages sont graves, certains pleurent. Pendant ce temps, le tocsin continuait à lancer dans les airs ses notes lugubres, quand du clocher, on entendit crier: " Ils arrivent! ils arrivent! "

Ils arrivaient en effet. Le percepteur aurait voulu parlementer pour obtenir l'ouverture de l'église. On ne l'écouta pas. Il donna l'ordre de l'ouvrir de force. La

porte Ouest vola en éclats sous les coups de haches. Pendant que le percepteur inventoriait le mobilier, des échauffourées s'engageaient au dehors entre la population et les soldats qui, finalement, eurent le dessus. Il n'y eut pas d'arrestation. L'inventaire terminé à l'église, la troupe fila sur Loc-Mélar. Là tout se passa très vite. Il n'était pas difficile d'enfoncer la porte branlante, et le mobilier était peu important.

Sans entrer dans le détail des biens inventoriés, qu'on sache seulement que tout fut relevé avec minutie, même le sol de l'église, évalué à 400f, celui de Loc-Mélar à 100f et jusqu'au plus petit vase à fleurs, 1f. La Fabrique devait en plus remettre au Reçveur des Domaines les espèces en caisse et les valeurs en portefeuille. On n'en fit rien, prouvant qu'il n'y avait rien en caisse. Le presbytère fut sauvé grâce à Monsieur Soubigou qui osa avancer que ce bâtiment était bien communal. On le crut, malgré la force peu probante des arguments fournis. La Fabrique pouvait prouver son titre de propriété, mais dans la situation présente, elle jugea plus sage de suivre le maire, sachant bien que Monsieur Soubigou agissait ainsi pour sauver les biens de la paroisse. Le presbytère était le seul bien restant à la paroisse. Toutes les fondations ont disparues, les dernières, reposant sur quelques maisons au bourg, ayant été confisquées.

La vie nous réserve parfois des surprises. C'est ainsi qu'un jour on vit un nouveau village se créer à Plounéventer, tout à fait par hasard. En 1907, Louis Cornec de Poul Coat-Eozen, en Saint-Derrien, construisait une maison avec ses dépendances et venait y habiter avec sa famille. Quelques mois plus tard, il bâtit une autre et la loua à Jean-Marie Le Moign. Mais il avait construit au delà d'un petit ruisseau qui en fait, séparait Saint-Derrien de Plounéventer et, à son insu, il se trouvait, ainsi que Jean Marie Le Moign sur le territoire de Plounéventer et citoyens de cette commune. Ne pouvant modifier le plan cadastral, ils durent accepter le fait. Mais n'ayant aucun chemin pour se rendre à Plounéventer, ils tenaient à rester paroissiens de Saint-Derrien. Ils allèrent à Monsieur Simon, recteur de Plounéventer, pour lui demander d'intervenir. Monseigneur Dubillard, devant les raisons alléguées par Louis Cornec et Jean-Marie Le Moign, et sur le consentement exprimé par Monsieur Simon, " acquiesça à la demande qui lui fut faite, autant' qu'il était en son pouvoir ".

Mais pour éviter toute difficulté à l'avenir, il fallait un acte authentique. En 1911, les deux recteurs de Plounéventer et Saint-Derrien s'entendirent pour faire dresser cet acte par qui de droit. Voici la pièce:

Plounéventer, le 29 mars 1911.

Monsieur le Vicaire Général,

Les habitants du village de Poul Coat-Eozen, dans la paroisse de Plounéventer, ont demandé par mon intermédiaire à être attachés au spirituel à la paroisse de Sain-Derrien. Au mois de novembre dernier, je vous transmettais de vive voix les motifs allégués par les familles du susdit village en faveur de leur supplique. J'ai approuvé leurs raisons et acquiescé à leur demande. Je vous prie, Monsieur le Vicaire Général d'accorder l'autorisation que je sollicite de nouveau pour Louis

Cornec et sa famille, ainsi que pour Jean-Marie Le Moign et sa famille qui sont les occupants des deux maisons de Poul Coat-Eozen.

Veillez agréer... Monsieur Simon, recteur de Plounéventer.

Monsieur Simon profita de la présence du Vicaire Général à Lanhouarneau, accompagnant l'évêque pour la Confirmation pour lui soumettre sa demande. L'acte fut donc authentifié comme suit : " Monseigneur accorde volontiers l'autorisation sollicitée dans la requête ci-jointe ".

Fait à Lanhouarneau, le 27 avril 1911. A.Cgneau, Vicaire Général.

Monsieur Simon est mort à Plounéventer en 1931. Il a été inhumé au cimetière, près du Calvaire. Il a laissé le souvenir d'un homme de caractère, autoritaire, veillant avec passion sur son troupeau au point de s'opposer à toute réjouissance profane.

1931. Monsieur Jean Jouan de KERVENOAËL

Né à Saint-Pol-de-Léon le 27 décembre 1880, Jean de Kervénoaël est nommé recteur de Plounéventer le 13 janvier 1931, après 24 ans d'un ministère fructueux à Brest dans la paroisse Saint-Louis où il avait pour Curé " l'Abbé Roull ". Il déploya aussi une grande activité au Foyer Sainte Jeanne d'Arc.

Recteur de Plounéventer durant 16 ans, il a laissé ici le souvenir d'un prêtre au grand coeur, très accueillant. D'allure un peu lourde, il avait un air bon enfant emmagasinant des trésors de fine malice dont il tirait des histoires savoureuses qu'on rappelle encore volontiers. Il avait pour se distraire et se reposer, non pas un violon, mais ses armes de chasse. Il en a brûlé des cartouches! Les lapins et les lièvres en ont su quelque chose...

"Jean, le bon Yan " jouissait d'une haute culture acquise au Séminaire de Quimper, puis à Rome où il fût ordonné prêtre et d'où il revint avec le titre de docteur en Théologie. Il entretint ici la piété fervente dans cette paroisse profondément religieuse, qui ne tarda pas à reconnaître dans son pasteur, un équilibre discret des meilleures vertus sacerdotales.

Le 10 août 1933, il procéda à l'érection (construction) d'un Chemin de Croix dans l'oratoire de l'école des filles. Après avoir acheté l'ancienne maison Soubigou-Quéinnec (une autre version des faits nous dit que la famille Soubigou-Quéinnec en fît don à la paroisse...), située sur la place, il y fit bâtir une école pour les garçons dont il confia la direction aux Frères de Saint-Jean-Baptiste-de La Salle. Elle fut ouverte le 8 octobre 1947 avec, pour débiter, deux classes et 68 élèves.

1947. Monsieur Jean Marie NEA

Monsieur Néa est né à Plouénan en 1891 dans une famille très modeste. Son père était journalier, sa mère cultivait quelques champs qu'elle tenait en location.

Ordonné prêtre en 1917, Monsieur Néa fut successivement surveillant au Petit Séminaire de Pont-Croix, vicaire à Lopérec en 1920, à Plougar en 1923, à la Forêt-

Fouesnant en 1926 où il resta 15 ans. En 1941 il fut nommé recteur de Sainte-Sève, puis à Plounéventer en 1947.

Il était de santé délicate suite d'une grave blessure au poumon reçue à la guerre. Cependant, dès 1948, constatant que l'école des garçons ne pouvait satisfaire à la demande, il y ajouta trois nouvelles classes et un dortoir. L'école fut bénite le 10 octobre de cette année-là par Monseigneur Fauvel. Les Frères envisageaient d'y adjoindre des Cours agricoles, la Congrégation possédant une propriété à Penguilly... A la rentrée de 1949, l'école comptait 102 élèves, pratiquement tous les garçons de la paroisse, sauf trois d'une même famille.

Voici, en résumé, les autres événements de la vie paroissiale durant le rectorat de Monsieur Néa. Les réparations à l'église, les Missions de 1949 et 1961, la première confiée aux R.P. de la Congrégation des Oblats de Marie, avec les Pères Richard, Marchadour et Cosmao; celle de 1960, fut prêchée par les Pères Monfortains: Trébaol, Le Quéré et Pellen.

En 1960, Monseigneur décida le remembrement des paroisses de Plounéventer et de Saint-Méen. Il rattachait à Saint-Méen les villages de Kerporchou, Pennaroz, le Cours, Kérilien et Kergroas, tandis que Terienou était intégré dans Plounéventer. Ceci déplut à la municipalité qui y voyait un premier pas possible vers un remembrement de la commune. Ainsi, prit naissance l'affaire de la **Chapelle de Loc-Mélar**. Cette chapelle, propriété de la commune, avait besoin de grosses réparations et la municipalité avait voté une somme de 6.000f à cet effet. En 1962, le maire décidait (de sa seule autorité, semble-t-il) de bloquer cette somme, tant que les villages rattachés à Saint-Méen ne feraient pas retour à Plounéventer. Monseigneur l'évêque, alerté, ne revint pas sur la décision qu'il avait prise en 1960... La chapelle de Loc-Mélar, où la messe n'était plus assurée par suite du départ du vicaire de Plounéventer et celui du Directeur de l'école de saint-Méen, tomba peu à peu en ruines.

Très sensible et impressionnable, Monsieur Néa était un prêtre digne, ponctuel, hospitalier et serviable. Ses dernières années à Plounéventer furent très dures à cause de sa santé. Son courage et sa volonté de tenir furent alors, tout simplement admirables. C'est au début de juin 1963 qu'il se sentit plus mal, et son état empira très vite. Le 16 Juin, dimanche du Saint-Sacrement, on dressa le Reposoir en face du presbytère, sous les arbres. De sa chambre, Monsieur le recteur put entendre les chants et suivre la cérémonie. Il fut très touché de cette délicatesse de la population. Il s'éteignit doucement le jeudi suivant, 20 Juin 1963. Il fut inhumé dans la tombe où reposaient déjà les restes de Monsieur Simon, auprès du Calvaire.

1963. Monsieur Guillaume BERGOT.

Il est né à Plouvien le 12 août 1913. Après des études au collège de Lesneven et au Grand Séminaire, il est ordonné prêtre le 2 juillet 1938.

Il consacra les premières années de sa vie sacerdotale à l'enseignement, à l'enfance. Il sut se faire petit avec les petits, grâce à son humilité, un des traits dominants de sa personnalité. Il fut d'abord instituteur au Relecq-Kerhuon puis Directeur d'école à Plouédern en 1942, vicaire à Bodilis en 1951, recteur de Plougouven 1956 et de Plounéventer en 1963.

Sa distraction était légendaire; il le reconnaissait et il en riait le premier. Resplendissant de santé, il n'accusait jamais la fatigue. Très entreprenant, il ne s'arrêtait jamais. A peine avait-il entrevu une tâche que déjà il envisageait une autre. Aucune difficulté ne lui faisait peur. Mais, par delà de ses occupations

matérielles: élevage de lapins, en liberté, dans un de ses jardins, des moutons dans une partie de l'autre, il ne négligeait pas ses charges paroissiales: Action Catholique, mise en valeur des cérémonies, visite des malades et des vieillards à qui il savait donner confiance, rassurer, apaiser. Il eut aussi à s'occuper de la location de l'ancienne école des garçons.

En 1970, il fut nommé recteur de Plounévez-Lochrist où, alors qu'il y déployait la même activité, la mort le terrassa brutalement, lui, si plein de vie.

A Plouneventer, comme partout où il a exercé, il a laissé le souvenir de sa grande bonté, de son total désintéressement.

1970 - 1982. Monsieur Alphonse GUIRIEC.

Alphonse Guiriec est né à Roscoff en 1912. Ordonné prêtre en 1936, il enseigne d'abord au Collège du Kreiker à Saint-Pol-de-Léon. En Décembre 1943, il est nommé professeur au Grand Séminaire (alors replié à la "Maison de la Retraite" à Lesneven.) En 1944, il rejoint le Grand Séminaire à Quimper où il continue toujours, le professorat tout en assurant l'économat. Le 10 Juillet 1970, il fut nommé recteur de Plouneventer. On retiendra de son passage ici, entre autres réalisations, les aménagements intérieurs de l'église...

En 1982, atteint par la loi diocésaine des douze années de présence dans sa paroisse, il se retire à Brasparts, où son frère Eugène venait d'être nommé recteur.

1982. Monsieur Joseph GOARZIN.

Joseph Goarzin est né à Locmaria-Plouzané en 1913. Ordonné prêtre en 1939 - Mobilisé de 1939 à 1940 - Vicaire à Ouessant, puis à Taulé en 1946 - Recteur de Hanvec en 1960 et de Gouesnou en 1967 - Aumonier à Pen-an-Dalar, à Guipavas en 1979- nommé recteur de Plouneventer le 13 Août 1982. Encore à ce poste en 1985, il y poursuivit l'oeuvre de son prédécesseur, travaillant à " façonner l'Eglise de demain ", en confiant aux laïcs l'animation de la Catéchèse et de la Liturgie, tout en veillant à doter le patrimoine paroissial des améliorations souhaitables, tant à l'église qu'au presbytère.